

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 40 millions d'Euros **Page 2490**
- Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux..... **Page 2490**
- Décisions d'ester en justice **Pages 2490 à 2491**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 2491**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la

circulation des véhicules et des piétons **Page 2492**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

- Arrêté rectificatif - Dispense de stage - Intégration suite à détachement - Licenciement - Nomination stagiaire suite à concours - Nomination stagiaire suite à promotion interne - Recrutement direct - Recrutement par voie de détachement/redéploiement - Recrutement par voie de détachement/Stage - Recrutement par voie de mutation **Page 2542**
- Tableaux d'avancement..... **Page 2543**
- Centre communl d'Action Sociale :
 - Avancement de grade - Tableau d'avancement **Page 2544**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis **Page 2544**
- Occupation du droit des sols : déclarations préalables de travaux,

permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage..... **Pages 2544 à 2548**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 40 millions d'Euros (Direction des Finances - Service Affaires Financières)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2014/5 du 4 avril 2014 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des lignes de trésorerie ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre.... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté en date du 3 novembre 2014 de M. le Maire de Lyon délégué à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2015/1723 du 17 décembre 2015 portant adoption du Budget Primitif 2016 ;

Décide :

Article Premier. - Que la Ville de Lyon contracte auprès de la Société Générale une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 40 millions d'Euros présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 40 000 000 € maximum ;
- Durée : la réservation de trésorerie est consentie pour un an ;
- Remboursement des fonds : par virement à la Société Générale ;
- Index : Euribor 1 mois moyenné flooré à 0 % plus une marge de 0,50 % ;
- Commission de confirmation : elle est calculée prorata temporis au taux de 0,05% l'an sur le montant total de la convention et elle sera versée trimestriellement. Le décompte s'effectue sur la base d'une année de 360 jours ;
- Frais de virement : Exonération ;
- Taux effectif global : compte tenu de l'ensemble des conditions financières énoncées au contrat, les tirages étant productif d'intérêts à taux variable, il est impossible de calculer un TEG valable pour toute la durée du contrat. A titre d'exemple, pour un tirage sur Euribor 1 mois moyenné, la période d'intérêt est mensuelle, le taux de période est de - 0,341 % ramené à 0 % et le TEG ressort à 0,56 % l'an.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 30 mai 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux
Finances et à la
Commande Publique,
Richard BRUMM*

Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux au profit des sociétés Promoval et Arioste pour la réalisation de diagnostics amiante et plomb sur le bâtiment et la parcelle sis 2 bis place Serin à Lyon 4^e, cadastré AE 31 (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont été désignées lauréates pour acquérir le tènement immobilier bâti décrit en objet et qu'à cette fin, il leur est nécessaire de faire réaliser des diagnostics amiante et plomb par la société Seti Diagnostics Immobilier.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont sollicité la Ville de Lyon afin que leur soit consenti une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour effectuer lesdits diagnostics sur le bâtiment et la parcelle cadastrée AE 31.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit des sociétés Promoval et Arioste à compter du 19 juillet jusqu'au 25 juillet 2016 inclus, pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb sur le tènement immobilier sis 2 bis place de Serin, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation soit au total 350 € (deux cent cinquante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2016

*Pour Nicole GAY absente
Par délégation du Maire de
Lyon
Blandine REYNAUD*

Decision d'ester en justice - Recours de la Société A. D'1. contre la notification d'opposition à tiers détenteur du 1^{er} avril 2016, sur la base du titre de recettes d'un montant de 36 179,25 € émis et rendu exécutoire par la Ville de Lyon le 24 mai 2011 au titre de pénalités (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'arrêté de du Maire de Lyon du 6 juillet 2016 autorisant provisoirement M. Gérard Claisse, adjoint délégué en charge des Ressources humaines et du dialogue social, à signer tout acte, convention, courrier en l'absence des élus du 1^{er} au 11 août 2016.

Vu la requête n°1604422-3 du 27 mai 2016 déposée par la Société d'architecture et d'urbanisme A. D'1., représentée par M^e Frédérique Barre, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société d'architecture et d'urbanisme A. D'1., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la notification d'opposition à tiers détenteur émis par la Ville de Lyon et notifiée le 1^{er} avril 2016, en exécution du titre de recettes d'un montant de 36 179,25 € émis et rendu exécutoire par la Ville de Lyon le 24 mai 2011, au titre des pénalités du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe

scolaire Nove Josserand à Lyon 3^e.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSÉ*

Decision d'estimer en justice - Recours en annulation de M. C.C. contre l'avertissement dressé à son encontre le 3 février 2016 pour non-respect du Règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personne,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2016 autorisant provisoirement M. Gérard Claisse, Adjoint délégué en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à signer tout acte, convention, courrier en l'absence des élus du 1^{er} au 11 août 2016,

Vu la requête n°1602511-7 du 21 mars 2016 déposée par M. C.C..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. C.C., devant le Tribunal Administratif de Lyon, tendant à obtenir l'annulation de l'avertissement dressé à son encontre le 3 février 2016 pour non-respect du Règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSÉ*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP32804	Voie cyclable avenue Esquirol Lyon 3 ^e me (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues rue Esquirol (3), côté Sud, dans le sens Ouest/Est, dans sa partie comprise entre la rue Viala (3) et le boulevard Pinel (3)	19/7/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32805	Cédez le passage à l'intersection du cours Eugénie et de l'avenue Esquirol Lyon 3 ^e me (circulation)	A l'intersection de l'avenue Esquirol (3) et du cours Eugénie (3), les cycles circulant dans le sens Ouest-Est de la rue Esquirol (3) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	19/7/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32806	Cédez le passage à l'intersection du boulevard Pinel et de l'avenue Esquirol Lyon 3 ^e me (circulation)	A l'intersection de l'avenue Esquirol (3) et du boulevard Pinel (3), les cycles circulant dans le sens Ouest-Est de l'avenue Esquirol (3) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	19/7/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32811	Voie cyclable rue Feuillat Lyon 3 ^e me (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues rue Feuillat (3) côté Ouest, dans le sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre la rue Fiol (3) et la rue d'Harmonie (3).	26/7/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32815	Cédez le passage à l'intersection de la rue Feuillat et la rue Fiol Lyon 3 ^e me (circulation).	A l'intersection de la rue Fiol à Lyon 3 ^e me et de la rue Feuillat à Lyon 3 ^e me, les cycles circulant sur la rue Fiol Lyon 3 ^e me dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	26/7/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32670	Abrogation de stationnement rue de Cuire Lyon 4 ^e me (stationnement)	Considérant qu'il n'y a plus de besoin pour ce type d'aménagement, il y a lieu de supprimer la mesure d'interdiction d'arrêt liée aux opérations de transports de fonds et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2015RP30512 du 25 février 2014 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	25/7/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32838	Abrogation de stationnement rue Jacques Louis Hénon Lyon 4 ^e me (stationnement)	Considérant l'absence de l'aire deux-roues motorisés, il y a lieu de supprimer l'emplacement réservé pour le stationnement de deux-roues motorisés et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2014RP29324 du 28 janvier 2014 portant sur la mesure de stationnement réservé.	25/7/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP32800	Abrogation de stationnement rue de Sèze Lyon 6ème (stationnement)	Considérant la suppression de l'activité bancaire qui nécessitait un emplacement réservé aux véhicules de transports de fonds, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2012RP27202 du 5 janvier 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	25/7/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32801	Abrogation de stationnement rue Duquesne Lyon 6ème (stationnement)	Considérant la suppression de l'activité bancaire qui nécessitait un emplacement réservé aux véhicules de transports de fonds, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2009RP01362 du 24 juin 2009 portant sur la mesure de stationnement réservé.	25/7/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9225	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	sur le trottoir impair, entre la rue des quatre Chapeau et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 1 août 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux entre la rue des quatre Chapeau et la rue Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Palais Grillet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des quatre Chapeau et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 1 août 2016
			Les véhicules seront autorisés à circuler sur les voies piétonnes estivales pendant les heures de fermeture de la rue Ferrandière.		et rue des quatre Chapeaux	Le lundi 1 août 2016, de 8h à 17h
9226	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Place Jules Ferry	au droit de « F and K »	Les mardi 2 août 2016 et mardi 9 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de la Viabert et le n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m entre le n° 13 et la rue de la Viabert	
9227	Centre Social Laennec / N° 000961	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une répétition défilé Biennale de la Danse	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Avenue Paul Santy	entre la rue Thénard et l'avenue Général Frère, sens Est / Ouest	Le samedi 17 septembre 2016, de 15h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté impair, en face du n° 38 sur 30	Le samedi 17 septembre 2016, de 8h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9228	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Sergent Michel Berthet	sur le carrefour avec la rue Cottin (au niveau du n° 39)	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	sur 10 m, au droit du n° 32	
				Rue Saint-Pierre de Vaise	sur 15 m, au droit du n° 41	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Bourbonnais	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 8h à 16h30
					sur 15 m, au droit du n° 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté impair, sur 15 m au droit du n° 41	
	Rue du Bourbonnais	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32				
9229	Lyon Côte Croix-Rousse / N° 000966	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Cuire	parking délimité par la rue de Cuire (côté Nord, Sud et Est) et la rue de la Terrasse	Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 5h à 22h
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon	
				Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 20h
				Place de la Croix-Rousse	(contre-allée Sud, Est et Ouest) ainsi que la petite place de la Croix-Rousse	Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 5h à 22h
				Grande Rue de la Croix-Rousse	entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	
				Rue du Chariot d'Or	de la Grande rue de la Croix Rousse à la rue du Mail	
				Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Chariot d'Or	
			Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la grande rue de la Croix-Rousse		
			la circulation des véhicules sera interdite pour permettre au Service de l'Environnement d'assurer le nettoyage	Place de la Croix-Rousse		Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 20h à 22h
				Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, entre la place des Tapis et la rue d'Isly	
			la circulation des véhicules sera interdite pour permettre au Service de l'Environnement d'assurer le nettoyage	Rue du Mail	entre la rue d'Ivry et la place de la Croix-Rousse	Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 20h à 22h
				Grande Rue de la Croix-Rousse	entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	
				Place des Tapis	entre la rue de Cuire et le boulevard des Canuts	
Rue d'Ivry	entre la rue de Belfort et la grande rue de la Croix-Rousse					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9229	Lyon Côte Croix-Rousse / N° 000966	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie	la station de taxis sera déplacée	Boulevard de la Croix-Rousse	chaussée principale, entre la rue de la Terrasse et la place de la Croix-Rousse	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la grande rue de la Croix-Rousse	
				Rue Dumont d'Urville	côté impair, entre la place Commandant Arnaud et la rue Gigodot	
				Rue de la Tour du Pin	côté impair, entre la place Commandant Arnaud et la rue Richan	
				Place de la Croix-Rousse	(ainsi que la petite place)	
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon, des deux côtés	
				Rue du Chariot d'Or	des deux côtés, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Chariot d'Or	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2016, 22h
				Place Commandant Arnaud	chaussée Nord, des deux côtés entre la rue Befort et la rue Dumont d'Urville et sur la contre allée Nord, des deux côtés	
				Grande Rue de la Croix-Rousse	de la place Joannès Ambre à la place de la Croix-Rousse	
9230	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains, TCL et véhicules de secours. le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Balmes	entre la rue Albert Falsan et le n° 84 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Falsan et le n° 84	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 4 août 2016, de 7h30 à 17h
9231	Apm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté impair, sur 5 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 18 août 2016
9232	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Rebatel	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 21	Le mercredi 3 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au droit du n° 41	
			la piste cyclable sera fermée dans le sens Sud/Nord		entre la rue St Maximun et la rue des Dalhias	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m, au droit du n° 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au droit du n° 41	
9233	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 4 août 2016, de 8h à 17h
9234	Curt Jocelyne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	côté pair, sur 20 m au droit du n° 48	Le samedi 30 juillet 2016, de 8h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9235	Roger Martin Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacas-sagne	sens Ouest/Est, sur 100 m, au droit de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Félix Faure	entre la rue Jean Pierre Levy et l'avenue Lacas-sagne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Lacas-sagne	sur 100 m, au droit de l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	entre la rue Jean Pierre Levy et l'avenue Lacas-sagne des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Pierre Levy et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
9236	Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de chaussée en urgence	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Laurent	partie comprise entre la rue des Trois Artichauts et la commune de la Mulatière	A partir du jeudi 28 juillet 2016, 8h, jusqu'au vendredi 29 juillet 2016, 17h
9237	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au droit du n° 2 sur 2 emplacements	Le samedi 24 septembre 2016, de 8h à 14h
				Rue Deleuvre	du n° 68 au n° 72 sur 2 emplacements	
			un barnum 3x3 sera autorisé	Rue Deleuvre	au droit du n° 70	Le samedi 24 septembre 2016, de 8h30 à 14h
		un barnum sera autorisé	Place Docteur Schweitzer			Le samedi 17 septembre 2016, de 8h30 à 14h
9238	L'institut Lumière / N° 0001010	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Premier Film	entre la rue Armand Gelibert et la place Ambroise Courtois	Le samedi 15 octobre 2016, de 12h à 18h
9239	Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Ferrandière	entre la rue de la Cité et l'avenue Georges Pompidou	Le jeudi 25 août 2016, de 7h à 16h30
				Avenue Georges Pompidou	dans les deux sens, entre la rue Baraban et la place Ferrandière	
				Rue de Nazareth	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité entre la rue Sainte-Anne de Baraban et l'avenue Georges Pompidou	
				Avenue Georges Pompidou	dans les deux sens, entre la rue Baraban et la place Ferrandière	
				Place de la Ferrandière	entre la rue de la Cité et l'avenue Georges Pompidou	
				Rue de Nazareth	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	côté pair, sur 20 m, entre le n° 38 et le n° 40	A partir du jeudi 25 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016
les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue e Nazareth	au débouché de la rue Sainte-Anne de Baraban	Le jeudi 25 août 2016, de 7h à 16h30			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9240	la Passerelle d'eau de Robec / N° 000969	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le samedi 17 septembre 2016, de 14h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Poivre	sur 3 emplacements	Le samedi 17 septembre 2016, de 10h à 22h30
9241	Giroud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de coulage d'une chape béton	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	sur 20 m, au droit du n° 110	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mardi 2 août 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9242	Fedevo / N° 000970	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Graff IK' ART	des animations seront autorisées	Place Mazagran	(montage dès 9h)	Le samedi 17 septembre 2016, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	du n° 11 au n° 14	Le samedi 17 septembre 2016, de 9h à 22h
9243	Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Jasseron	entre la place de la Ferrandière et la rue Saint Victorien	
				Rue Claudius Pionchon	entre la place de la Ferrandière et la rue Saint Victorien	
				Rue de la Platière	entre la rue de la Cité et l'avenue Georges Pompidou	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudius Pionchon	entre la place de la Ferrandière et la rue Saint Victorien	
				Rue Louis Jasseron	entre la place de la Ferrandière et la rue Saint Victorien	
				Rue de la Platière	entre la rue de la Cité et l'avenue Georges Pompidou	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	entre la rue de la Cité et la rue Louis Jasseron	A partir du jeudi 25 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016			
9244	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	sur le parking, situé en face du n° 5	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9245	Fedevo / N° 000960	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Graff IK' ART	des animations seront autorisées	Place Charles Béraudier		Le dimanche 18 septembre 2016, de 10h à 15h
			l'installation d'un container sera autorisé			A partir du dimanche 18 septembre 2016 jusqu'au samedi 1 octobre 2016
9246	Vitrerie Espace Verre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux nettoyage vitres avec nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m au droit du bâtiment de la CAF	Le jeudi 4 août 2016, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF (au droit du bâtiment de la CAF)	
9247	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Romarin	entre la rue Coustou et la rue Terraille	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 23h45 à 4h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Saint Polycarpe et la rue Terraille	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet					
9248	Généralités Roller / N° 000993	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lugdunum Roller Contest	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont de l'Université		Le dimanche 25 septembre 2016, de 11h à 19h					
				Quai Claude Bernard	entre le pont de l'Université et le pont de la Guillotière						
					entre le pont de l'Université et le pont de la Guillotière						
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Docteur Gailleton	bretelle Ouest, entre la place Antonin Poncet et la rue de la Barre	Le dimanche 25 septembre 2016, de 9h à 19h					
					sur la bretelle d'accès au pont de la Guillotière	Le dimanche 25 septembre 2016, de 11h30 à 19h					
				Pont de la Guillotière	dans le sens Ouest / Est						
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre				Le dimanche 25 septembre 2016, de 9h à 19h				
			Place Bellecour	chaussées Nord / Sud / Est / Ouest							
			Place Antonin Poncet								
			Rue de la Barre	côté Nord, du quai Gailleton à la rue de la République sauf samedi sur la station de taxis	A partir du samedi 24 septembre 2016, 13h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 19h						
			Quai Claude Bernard	côté Rhône, entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université							
			Place Bellecour	chaussée Sud, côté Sud	A partir du samedi 24 septembre 2016, 13h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 19h						
9249	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	au carrefour avec la rue Docteur Albéric Pont	Le vendredi 5 août 2016, de 23h45 à 4h					
					entre la rue de l'Oiseau Blanc et la rue Albéric Pont						
				9250	Colas Ra		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Capucins	entre le n° 12 et 8	Le vendredi 29 juillet 2016, de 7h à 17h
										le stationnement des véhicules sera interdit gênant	
								9251		Kazak Productions / N° 000968	
le dispositif cantine sera autorisé (bus, barnum)	Quai Claude Bernard	sur la place située entre la rue d'Aguesseau et la rue Montesquieu	Le mercredi 3 août 2016, de 8h à 20h								
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	du n° 1 au n° 21 et du n° 2 au n° 4	A partir du jeudi 4 août 2016, 14h, jusqu'au vendredi 5 août 2016, 20h								
	Rue Pasteur	au droit des n° 42 du 31 au n° 35	A partir du mardi 2 août 2016, 14h, jusqu'au mercredi 3 août 2016, 20h								
			Rue de Bonald	du n° 6 au n° 14 et du n° 3 au n° 9							

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9252	Vitrerie Espace Verre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux nettoyage vitres avec nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF (au droit du bâtiment de la CAF)	Le jeudi 4 août 2016, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m au droit du bâtiment de la CAF	Le jeudi 4 août 2016, de 6h à 16h
9253	la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement en accord avec le LYVIA n° 201600313	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Chenavard	sur 50 m au Nord de la rue du Platre	A partir du vendredi 29 juillet 2016, 16h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Platière	entre la rue Paul Chenavard et la rue Lanterne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Chenavard	sens Sud-Nord, sur 50 m au Nord de la rue du Platre	
			les véhicules auront obligation de tourner à gauche	Place Meissonier		
				Rue de la Platière	des deux côtés de la chaussée entre la rue Paul Chenavard et la rue Lanterne	
9254	Ninkasi Ale House / N° 000949	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du Ninkasi	A partir du vendredi 12 août 2016, 17h, jusqu'au samedi 13 août 2016, 1h
9255	Nolita Cinéma / N° 000998	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	l'installation d'un barnum cantine sera autorisée	Place Tolozan		A partir du jeudi 18 août 2016, 6h, jusqu'au vendredi 19 août 2016, 19h
			l'installation d'une nacelle ciseaux sera autorisée	Place Tolozan	angle Petite rue des Feuillants	A partir du jeudi 18 août 2016, 9h, jusqu'au vendredi 19 août 2016, 22h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Petite Rue des Feuillants		Le vendredi 19 août 2016, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue des Feuillants	entre la place Tolozan et la place Croix Paquet	A partir du jeudi 18 août 2016, de 11h à 20h
	Rue Royale	côté impair, entre le n° 19 et la Grande rue des Feuillants	A partir du jeudi 18 août 2016, 7h, jusqu'au vendredi 19 août 2016, 22h			
9256	Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 118	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au jeudi 4 août 2016, de 7h à 19h
9257	Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel routier rue Terme		A partir du lundi 1 août 2016, 7h, jusqu'au jeudi 4 août 2016, 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9258	Italy Design / N° 000971	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration Showroom	l'installation d'une tente 6x5 sera autorisée	Quai Général Sarrail	au droit du n° 11	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 2 octobre 2016, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 11 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 2 octobre 2016, 22h
9259	Gauthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	sur 20 m de part et d'autre du n° 124	A partir du vendredi 29 juillet 2016 jusqu'au lundi 1 août 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté impair, sur 20 m de part et d'autre face n° 124
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9260	Fedevo / N° 000959	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Graff IK' Art	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard	(installation dès 16h30)	Le jeudi 29 septembre 2016, de 19h à 23h30
9261	Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille lors des travaux de terrassement	Rue Domer	trottoir Ouest, sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch (des ponts piétons seront positionnés sur les fouilles hors intervention de l'entreprise)	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Marc Bloch	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue Marc Bloch
					côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue Domer	
9262	Acor / N° 000992	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une braderie	un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé	Rue Victor Hugo		Les vendredi 30 septembre 2016 et samedi 1 octobre 2016, de 9h à 19h30
9263	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression ERDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Gerland	trottoir Est, entre la rue Croix Barret et le n° 79	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au lundi 8 août 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Croix Barret et le n° 79	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Croix Barret et le n° 79	
9264	Diocèse de Lyon / N° 000976	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Open Church»	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le dimanche 9 octobre 2016, de 14h à 20h30
			l'installation de tentes sera autorisée			A partir du vendredi 7 octobre 2016, 7h, jusqu'au lundi 10 octobre 2016, 12h
9265	Lions Club Lyon Bellecour / N° 000916	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée mondiale de la vue	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	sur le kiosque	Le jeudi 6 octobre 2016, de 9h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9266	Sogea Centre Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents suite à un affaissement de chaussée	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable, sens Sud/Nord	Cours Charlemagne	sens Sud/Nord, sur 100 m au droit du passage Panama, les cycles devront s'insérer dans la circulation générale	A partir du mercredi 27 juillet 2016 jusqu'au lundi 1 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 100 m au droit du passage Panama	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9267	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et véhicules de secours	Chemin des Charbottes	entre le chemin de Montessuy et le n° 27	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 4 août 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le chemin de Montessuy et le n° 27	
9268	l'Académie Lyonnaise de Peinture / N° 000155	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Salon des Indépendants	l'installation d'un chapiteau de 200 m² sera autorisée	Place Antonin Poncet	(montage et démontage compris)	A partir du mercredi 5 octobre 2016 jusqu'au lundi 17 octobre 2016
9269	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'oiselière	sur 15 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9270	Pour Un Sourire d'enfant / N° 000924	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean	(montage dès 9h)	Les samedi 1 octobre 2016 et dimanche 2 octobre 2016, de 11h à 19h
9271	des Amis du Musée d'histoire militaire de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à la Sucrière l'Épopée des Uniformes Militaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	le long de la Sucrière des n° 49 et 50	Le jeudi 22 septembre 2016, de 17h à 23h
9272	Comite D'organisation du Concours International de Fanfares / N° 000911	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la prestation de fanfares	la prestation de fanfares sera autorisée (2h par lieu)	Place Antonin Jutard		Le samedi 3 septembre 2016, de 13h à 15h
				Place Saint-Paul		
				Rue Marcel Mérieux		
				Rue Sebastien Gryphe		
				Rue Monseigneur Lavarenne		
				Quai Romain Rolland		
				Boulevard de la Croix-Rousse		
				Rue Duhamel		
				Rue Mercière		
				Place Carnot		
				Rue du Plat		
				Rue Jean Baptiste Say		
				Place Rouville		
Rue Saint-Etienne						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9273	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain en urgence	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard Yves Farge	sens Sud / Nord, sur 20 m au droit du n° 117	A partir du jeudi 28 juillet 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9274	Sas Minuit 7 / N° 000843	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation la Tournée du Sommeil	l'accès et le stationnement d'un utilitaire seront autorisés	Place Carnot	(montage dès 13h)	Les vendredi 23 septembre 2016 et samedi 24 septembre 2016, de 14h à 18h
9275	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations en URGENCE d'une réparation de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mathieu Varille	sur 30 m au droit du n° 18	A partir du vendredi 29 juillet 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9276	Luis de Oliveira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Basses Verchères	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mardi 2 août 2016, de 7h à 19h
9277	Colas/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	"les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" à l'avancée du chantier."	Rue Seignemartin	au débouché sur les rues Tramusset, Macons, Longefer, Sonnerat, Blanchet	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 18h
			"les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" "	Rue Longefer	au débouché sur la rue Gabriel sarrazin	
			"les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" "	Rue des Macons	au débouché sur la rue Seignemartin	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens à l'avancée du chantier et par tronçons délimités par deux carrefours successifs.	Rue Tramuset	au débouché sur la rue Laennec	
				Rue Auguste Pinton	entre la rue Seignemartin et la rue Gabriel Sarrazin	
				Rue Pierre Sonnerat	entre la rue Seignemartin et la rue Laennec	
				Rue Longefer	entre la rue Gabriel Sarrazin et la rue Laennec	
				Rue des Macons	entre la rue Gabriel Sarrazin et la rue Laennec	
Rue Thomas Blanchet	entre la rue Bâtaille et le boulevard Ambroise Paré					
Rue Seignemartin	entre la rue Nungesser et Coli et la rue Bâtaille					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9277	Colas/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs.	Rue Thomas Blanchet	entre la rue Bâtaille et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 18h
				Rue Auguste Pinton	entre la rue Seignemartin et la rue Gabriel Sarrazin	
				Rue Pierre Sonnerat	entre la rue Seignemartin et la rue Laennec	
				Rue Longefer	entre la rue Gabriel Sarrazin et la rue Laennec	
			Rue des Macons			
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs.	Rue Tramuset		A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 18h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Seignemartin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Nungesser et Coli et la rue Bâtaille	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016			
9278	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	côté pair, sur 4 m au droit du n° 30	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au lundi 8 août 2016
9279	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Garibaldi	contre allée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		tourne à gauche, entre la contre allée Ouest et la contre allée Est, entre la rue Etienne Dolet et la rue Paul Bert	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		tourne à gauche, entre la contre allée Ouest et la contre allée Est, entre la rue Etienne Dolet et la rue Paul Bert	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 9h à 16h
9280	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Simon Maupin	côté impair, sur 30 m au droit du n° 9	Le lundi 1 août 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	Le lundi 1 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 9 et la rue de la République	Le lundi 1 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9281	So Ma Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une livraison de béton	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Fiacre	de part et d'autre de l'emprise de chantier	Le mardi 2 août 2016, de 6h à 22h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur l'avenue Barthélemy Buyer	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9282	Eiffage Energie/ Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Servient	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
9283	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Baraban	sur 20 m, au droit de la rue Saint Antoine	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			trottoir pair, sur 10 m au Sud de la rue Saint Antoine
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté impair, entre le n° 33 et le n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9284	Serpoulet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de projecteur pour le compte de la Ville de Lyon service éclairage public	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir à l'avancement du chantier.	Rue de Brest	trottoir Est et Ouest, entre le place St Nizier et la place des Jaconbins	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au mardi 9 août 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le place St Nizier et la place des Jaconbins	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans la voie réservée au Bus.		côté impair, entre le place St Nizier et la place des Jaconbins	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9285	G Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Ivry	sur 30 m, à l'Ouest de la rue de Belfort	Le lundi 1 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue de Belfort	
9286	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 30	Le mardi 2 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	
9287	Eiffage Energie Thermie Centre Est et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	au carrefour avec la rue Vendôme	A partir du samedi 30 juillet 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite durant les phases de terrassement	Rue Vendôme	contre-allée Est, sens Sud / Nord entre la rue Louis Blanc et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée, sur 20 m au sud de la rue Vauban	
				Rue Vauban	côté pair (Sud), sur 20 m à l'Est de la rue Vendôme	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9288	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue du Vingt Cinquieme Rts	entre la rue Mouillard et les accès BPNL	A partir du jeudi 28 juillet 2016, 20h30, jusqu'au vendredi 29 juillet 2016, 6h
			Une déviation sera mise en place lors de la fermeture des accès BPNL	Rue de Bourgogne	entre la rue Simon et les accès au BPNL	
				Avenue du Vingt Cinquieme Rts	sens Ouest/Est, par l'avenue de Champagne, avenue d'Ecully, avenue Ben Gourion, A6	
9289	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Rebatel	côté impair, sur 5 m, au droit du n° 21	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au dimanche 4 septembre 2016
9290	Entreprises Eiffage Energie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur un réseau de chauffage urbain en urgence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Boileau	entre la rue Amédée Bonnet et la rue Vauban	A partir du samedi 30 juillet 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	entre le n° 81 et le n° 73	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Boileau	partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Vauban	
9291	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation d'une fuite d'eau potable	L'entreprise devra solliciter un arrêté sur la commune de Bron afin de réglementer la circulation sur la rue de l'industrie et la rue du Vinatier.	Rue du Vinatier		A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de l'Industrie et la route de Genas	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le Boulevard Pinel et la route de Genas	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de l'Industrie	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 16h30
9292	Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Belfort0	côté pair, sur 7 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au lundi 8 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9293	Sgc Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble en urgence au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Rue Jaboulay	trottoir Sud, sur 10 m à l'Est de la rue D'Anvers	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mardi 2 août 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur le trottoir		trottoir Sud, sur 10 m à l'Est de la rue D'Anvers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue D'Anvers	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9294	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de sondages géotechnique	Avenue de Lan- essan	(RD 306), trottoir Sud, au droit du bâtiment "Musée des Pompiers"	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9295	Valvert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 10 m à l'Est du n° 50	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9296	Chanel Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Artaud	côté pair sur 7 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au lundi 8 août 2016
9297	Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'intervention sur antennes Télécom à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Belle- cordière	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 26	Les mercredi 3 août 2016 et jeudi 4 août 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 26	
9298	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	entre le cours Charlemagne et la rue Smith	A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre le cours Charlemagne et la rue Smith	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le cours Charlemagne et la rue Smith	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Charlemagne et la rue Smith	
9299	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue de Créqui et la rue Rachais	A partir du vendredi 29 juillet 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et la rue Rachais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de Créqui et la rue Rachais	
			Un cheminement piétons devra être maintenu en permanence au droit du chantier			
9300	Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale de la Danse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	au droit du n° 6, sur la zone de déserte sur 15 m au Sud de la Comédie ODEON	A partir du vendredi 19 août 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
9301	Toulev And Go	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir impair, sur 10 m, au droit du n° 95	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté pair, sur 30 m, face au n° 95	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sur 20 m, au droit du n° 95	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m, face au n° 95	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9302	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambres Télécom	"les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité ""STOP"""	Rue de Belfort	au débouché de la rue Dumenge	Les jeudi 4 août 2016 et vendredi 5 août 2016, de 1h à 4h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Ivry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Les jeudi 4 août 2016 et vendredi 5 août 2016, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9303	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Eugene Deruelle	côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	
9304	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Capucins	au carrefour avec la rue Abbé Rozier	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 21h à 6h
9305	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Chardonnet	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au samedi 3 septembre 2016
9306	Enjoy Brotteaux / N° 000999	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course de garçons à café	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Waldeck Rousseau	entre la place Général Brosset et la rue Vauban	Le mercredi 28 septembre 2016, de 14h30 à 20h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Général Brosset	chaussée Sud	
9307	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Place Saint-Paul	sur le trottoir situé au droit du n° 12	A partir du lundi 1 août 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 5 août 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 12	
9308	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Paris	côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	Le vendredi 5 août 2016
9309	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Eusebe	sur 30, au droit du n° 6	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au jeudi 18 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m face au n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9310	Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	Le mardi 2 août 2016, de 13h à 18h
9311	Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Arbre Sec	sur 10 m en face du n° 29	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 12h
9312	Grand Lyon Habitat / N° 0001007	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un atelier Tony Garnier	une animation sera autorisée	Place du Huit Mai 1945	sous la Halle (montage dès 16h)	Le vendredi 30 septembre 2016, de 18h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9313	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	sur 20 m, au droit du n° 20	Le vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 17h30
9314	la Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi	contre allée, sens Sud/Nord, entre le cours Gambetta et la rue Rachais	Le vendredi 5 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée, sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	
					contre allée, sens Sud/Nord, des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et la rue Rachais	
					contre allée, sens Nord/Sud, des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	contre allée, sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	contre allée, sens Sud/Nord, entre le cours Gambetta et la rue Rachais				
9315	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la construction du parking Saint-Antoine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sur deux voies	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au lundi 22 août 2016
9316	Centre Social Duchere Plateau / N° 000910	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre des 50 ans de la structure	des animations seront autorisées	Place Compas Raison	(Lyon 9e)	Le samedi 8 octobre 2016, de 11h à 23h
9317	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vuillerme	entre le quai Perrache et la rue Eynard	Le mardi 9 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	sur 20 m, au droit du quai Perrache	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au jeudi 18 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 50 m, au droit du cours Charlemagne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vuillerme	entre le quai Perrache et la rue Eynard	Le mardi 9 août 2016, de 9h à 16h
			Un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules.	Cours Charlemagne	sur 15 m, au droit du quai Perrache	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au jeudi 18 août 2016, de 9h à 16h
9318	Petit Paume / N° 000156	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du Petit Paumé	des animations seront autorisées	Place Bellecour	(montage dès le 7 octobre)	Le samedi 8 octobre 2016, de 11h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés	A partir du vendredi 7 octobre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 9 octobre 2016, 0h
			une déambulation des Bâtoukailleurs sera autorisée	Rue de la République Place Bellecour		Le samedi 8 octobre 2016, de 11h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9319	Janin Demeco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Colombier	côté impair, sur 20 m au droit du n° 47	Le samedi 30 juillet 2016, de 8h à 14h
9320	Fnath / N° 000145	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des "Jacinthes de l'Espoir"	des animations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la République	(Sud) (montage dès 7H00)	Les vendredi 14 octobre 2016 et samedi 15 octobre 2016, de 10h à 19h
				Rue Jean de Toumes	(toute la rue)	Les vendredi 14 octobre 2016 et samedi 15 octobre 2016, de 7h à 20h
9321	Intervalles / N° 0001013	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Paco Rabanne	l'accès et le stationnement d'un véhicule seront autorisés	Place Charles Beraudier	partie Ouest, le long du boulevard Marius Vivier Merle	Le vendredi 9 septembre 2016, de 10h à 20h
9322	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	entre la Grande rue de la Guillotière et le n° 353	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9323	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 m au droit des chambres télécoms situé au n° 17	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
				Rue Cuvier	sur 15 m au droit des chambres télécoms situé au n° 113	
				Rue Bugeaud	sur 15 m au droit des chambres télécoms situé au n° 34 à 42	
				Rue Juliette Recamier	sur 10 m au droit des chambres télécoms situé entre les n° 13 à 17 bis	
				Rue Cuvier	sur 10 m au droit des chambres télécoms situé au n° 162 à 164	
				Rue de la Navigation	sur 10 m à l'Est de l'accès pompiers.	
9324	Msra Multi Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Navigation	côté Sud, sur 10 m à l'Est de l'accès pompiers.	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9325	So Ma Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une livraison de béton	la circulation des riverains et d'accès chantier s'effectuera à double sens	Rue Saint-Fiacre	partie comprise entre l'avenue Barthélémy Buyer et le n° 5	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur l'avenue Barthélémy Buyer	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9326	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sur le terre - plein central	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	des deux côtés du terre-plein central en alternance, entre la rue Stéphane Coignet et la rue Verger.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés du terre-plein central en alternance, entre la rue Stéphane Coignet et la rue Verger.	
9327	Bus Info Sante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation du Bus Info Santé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	entre le n° 90 et le n° 92 sauf pour le bus	Les mardi 27 septembre 2016 et mardi 4 octobre 2016, de 8h à 14h
						Les mardi 13 septembre 2016 et mardi 20 septembre 2016, de 8h à 14h
9328	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016
					sens Est/Ouest, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
				Rue Garibaldi	sens Est/Ouest, entre la rue des Cuirassiers et la rue André Philip	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 8h à 16h30
					contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016			
	une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau BK2b	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, sur la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 8h à 16h30		
9329	Ortec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout pour le compte de Grand Lyon Habitat.	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	côté pair, entre le n° 26 et le n° 28.	Le mardi 9 août 2016, de 8h à 12h
9330	Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des bus sera maintenu dans les deux sens et sera géré par un alternat manuel	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pieds le long du chantier	Rue de la Part Dieu	sur la piste cyclable, sur 50 m au droit de l'avenue Maréchal de Saxe	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Part Dieu	entre la rue Chaponnay et la rue Servient	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf TCL	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	
				Rue de la Part Dieu	entre la rue Pierre Corneille et la rue Vendôme	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9330	Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Part Dieu et la rue Serviant	A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue de la Part Dieu	entre la rue Chaponnay et la rue Serviant	
9331	Eiffage Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" à l'avancement du chantier	Montée des Essés	(chemin de Serin) entre la rue de la Poudrière et le Boulevard de la Croix Rousse	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mardi 2 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		(chemin de Serin) entre la rue de la Poudrière et le Boulevard de la Croix Rousse	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		(chemin de Serin) des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Poudrière et le Boulevard de la Croix Rousse	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mardi 2 août 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9332	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Crépet	Le lundi 1 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9333	Serpol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier sur trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21 (sur la zone de desserte)	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 17h
9334	Roblot Igor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le coulage d'une chape de béton	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pizay	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Les mardi 2 août 2016 et vendredi 5 août 2016, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 9	
9335	Meltem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité suite à un affaissement de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Chemin de Chou-lans	sur 30 m au droit du n° 155	A partir du vendredi 5 août 2016, 16h, jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m de part et d'autre de la montée des Gênois au droit du n° 155	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 16h à 16h
9336	Kazak Productions / N° 000968	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	le dispositif cantine sera autorisé	Rue de l'Antiquaille	sur le terre plein, au droit du n° 6	Le jeudi 4 août 2016, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	du n° 1 au n° 21 et du n° 2 au n° 4	A partir du mercredi 3 août 2016, 14h, jusqu'au jeudi 4 août 2016, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9337	Séem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment.	la circulation des piétons sera interdite la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est, entre la rue Jaboulay et la rue Bancel.	A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016	
				Rue Saint-Jerome	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Professeur Grignard.		
				Rue Professeur Grignard	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Saint-Jérôme.		
			la circulation des véhicules pourra être interrompue par un homme trafic, pour une durée maximum de 5 minutes en fonction des travaux de démolition.		entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme.		A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016
				Rue Saint-Jerome	entre la rue Grignard et la rue Jaboulay		
				Rue d'Anvers	côté Est, entre la rue Jaboulay et la rue Bancel.		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	côté Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Saint Jérôme.	A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016				
	Rue Saint-Jerome	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Professeur Grignard.					
9338	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Cavenne	entre le n° 14 et le n° 27.	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au mercredi 31 août 2016, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le n° 27.		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
9339	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Garibaldi	contre allée Est, entre la rue de l'Abondance et la rue du Pensionnat	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 7h30 à 17h	
					contre allée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m au droit de la rue Garibaldi		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garibaldi	contre allée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut		
					contre allée Est, entre la rue de l'Abondance et la rue du Pensionnat		
9340	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	côté Ouest (immeubles), sur 15 m stationnement en épis en face du 122 rue Saint Georges	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 8h à 18h	
9341	Valvert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Lazare	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9342	Centre Social Grand Côte / N° 000985	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Grande Lessive	des animations seront autorisées	Jardin de la Grande Côte		Le jeudi 13 octobre 2016, de 9h à 21h
				Montée de la Grande Côte		
9343	Granjon Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 60 m au droit du n° 219.	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au mardi 6 septembre 2016
9344	Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté pair, sur 9 m au droit du n° 42	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016
9345	Theatre du Verseau / N° 0001006	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	des animations seront autorisées	Place Raspail		Le samedi 24 septembre 2016, de 14h à 19h
				Ilot d'Amaranthes		
9346	Pb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 30 m au Sud du n° 75.	A partir du vendredi 19 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016
					trottoir Est, entre la rue Croix Barret et le n° 75.	
9347	Gel Groupe / N° 000955	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Summer Tour	des animations seront autorisées	Quai Claude Bernard	sur le bas port, entre le pont Gallieni et le pont de l'Université	Le vendredi 14 octobre 2016, de 12h à 20h
			la circulation des cyclistes sera interdite			Le vendredi 14 octobre 2016, de 16h à 20h
9348	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Gerland	sur 20 m au Sud du n° 45	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9349	Historic Car Organisation / N° 000812	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition de véhicules dans le cadre du Trophée des Grands Chefs	le stationnement de véhicules anciens sera autorisé	Esplanade Raymond Barre		Le samedi 15 octobre 2016, de 7h30 à 9h30
9350	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 à l'avancée du chantier	Rue du Vercors		A partir du lundi 22 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9351	Atd Quart Monde / N° 000842	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Mondiale du Refus de la Misère	des installations seront autorisées	Place Carnot	(animations de 10h à 19h)	Le lundi 17 octobre 2016, de 7h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, côté Ouest, du n° 9 au n° 12	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9352	Inséec Lyon / N° 000857	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Inséec Race	des installations seront autorisées :	Quai Claude Bernard	sur le bas port (berges Karen Blixen)	Le mercredi 19 octobre 2016, de 17h à 19h30
9353	Le Tout Lyon Affiches	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Trophées "Femmes Décideurs"	le stationnement de 4 véhicules sera autorisé	Place de la Bourse	à proximité de la Chambre de Commerce et d'Industrie	Le lundi 28 novembre 2016, de 18h30 à 23h
9354	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Francois Raclet	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest du boulevard de l'Artillerie	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au mercredi 10 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 47 et le boulevard de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 47 et le boulevard de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 47 et le boulevard de l'Artillerie	
9355	Imsm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de forage sous chaussée pour le compte du service assainissement de la Métropole.	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 à l'avancée du chantier.	Chemin des Charbottes.	entre le n° 27 et le n° 71.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9356	Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourd à une zone de chantier	la circulation sera interrompue par période ponctuelle, pour permettre la manoeuvre des véhicules	Rue Ornano	au droit des n° 15 et 17	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 15 et 17	
9357	Altead Abra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crêpet	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du face n° 14	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m de part et d'autre du n° 14	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9358	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ennemond Fousseret	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au jeudi 4 août 2016
9359	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le mercredi 3 août 2016, de 7h à 19h
9360	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaudrey	côté pair, sur 20 m face au n° 9	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9361	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage de matériaux au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite et balisée au droit de l'accès Est de la Maison de Danse	Place Bachut	sur la partie Est, au droit de la Maison de la Danse	Le vendredi 5 août 2016, de 6h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Est, reliant l'avenue général frère et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de levage		sur la partie Est, au droit de la Maison de la Danse	
9362	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	côté impair, du n° 5 au n° 7	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
9363	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	sur 15 m, au droit du n° 17.	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
9364	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Archers	sur 20 m, au droit du n° 16.	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n°16 sur les emplacements réservés aux cycles et cyclomoteurs.	
					des deux côtés de la chaussée sur 30 m, au droit du n° 16.	
9365	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur le trottoir situé, au droit du n° 35, lors des phases de levage des charges	Le jeudi 4 août 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud-Nord, dans la contre allée situé, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre allée Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
9366	Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Lavirotte	trottoir Est, entre la rue des Hérédiaux et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue des Hérédiaux et la rue Marius Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9367	Pbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Gerland	trottoir Est, entre la rue Croix Barret et le n° 75	A partir du mercredi 24 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Croix Barret et le n° 75	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9368	L'universite Jean Moulin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose de kakémonos en façade au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Université	Rue Professeur Rollet	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 2 / sur 10 m au droit du n° 8 / entre les n° 28 et 30	Les mercredi 31 août 2016 et jeudi 1 septembre 2016, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Cours Albert Thomas	trottoir Sud, sur 10 m au droit du n° 2	Les mercredi 31 août 2016 et jeudi 1 septembre 2016
				Rue Professeur Rollet	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 2 / sur 10 m au droit du n° 8 / entre les n° 28 et 30 / entre les n° 22 et 24	
9369	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 90 T	la circulation des cycles sera interdite	Cours Albert Thomas	sens Est/Ouest, sur 80 m au droit du n° 159	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 159	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, sur 80 m au droit du n° 159	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 159	Le jeudi 4 août 2016
9370	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	Sens Nord / Sud, entre la rue Vaillant Couturier et la rue Ernest Renan.	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9371	Martinez Xavier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté impair, sur 20 m au droit du n° 123	Les samedi 6 août 2016 et dimanche 7 août 2016, de 8h à 22h
9372	Josephine Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Antonin Laborde	à hauteur du n° 21	Le mardi 23 août 2016, de 20h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	entre les n° 39 et 43	
				Rue Chinard	du n° 14 à la rue Roger Salengro et côté impair, sur 30 m de la rue Roger Salengro au n° 7	A partir du lundi 22 août 2016, 12h, jusqu'au mardi 23 août 2016, 22h
				Rue des Docks	au droit du n° 50 sur 20 m	
9373	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 80 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Francois Garcin	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 21	Le mercredi 3 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu, les places réservées aux GIC devront être reportées et matérialisées par l'entreprise	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9374	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'armoire télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lassagne	côté Ouest (immeubles), entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
				Rue Fernand Rey	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	
				Rue de Crimée	côté impair (Nord), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°	
				Rue Neyret	côté pair (Sud) sur 15 m entre le n° 10 et le n° 12	
Quai André Lassagne	côté Ouest (immeubles), entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier					
9375	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	trottoir pair, côté impair sur 30 m au droit du n° 223	Le mercredi 3 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	Le mercredi 3 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	Le mercredi 3 août 2016
			Les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Paul Bert	Le mercredi 3 août 2016, de 9h à 16h
9376	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite pendant les phases d'activités de l'entreprise	Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m, au droit du n° 14	
9377	Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Ravat	côté Nord, entre le cours Charlemagne et la rue Seguin sur les places réservées au transport de Fond	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au samedi 13 août 2016
9378	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déploiement de réseau FTTH pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 10 m, au droit du n° 26	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	
9379	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite pendant les phases d'activités de l'entreprise	Rue de Bonnel	sur 10 m, au droit du n° 68	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 8h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m, au droit du n° 72	
					sur 10 m, au droit du n° 68	
					sur 10 m, au droit du n° 72	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9380	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Marseille	trottoir Est, au droit du n° 23/25	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016, de 1h à 4h30
			le stationnement sera autorisé pour le véhicule de l'entreprise ROCHE		sur la plateforme du Tramway, au droit du n° 23/25	
9381	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 30 m au droit du n° 2, la circulation sera réduite à une seule voie	A partir du lundi 8 août 2016, 8h30, jusqu'au vendredi 12 août 2016, 16h30
9382	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 6 m au droit du n° 22	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au mardi 9 août 2016
9383	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée et à réduire les voies de circulation sans l'interrompre	Place de Trion	sur 10 m, au droit du n° 13	Le vendredi 5 août 2016, de 0h30 à 5h
9384	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Genevieve	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 35	
9385	Clemence Courbon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	Le samedi 6 août 2016
9386	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	côté Nord, sur 50 m à l'Est de la rue des Cuirassiers	A partir du samedi 6 août 2016 jusqu'au mardi 6 septembre 2016
9387	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera interdite	Rue des Cuirassiers	sur 20 m au Nord de la rue Desaix, dans la bande cyclable qui leur est réservé. la circulation des cycles se fera sur la bande cyclable provisoire tracée à cet effet.	A partir du samedi 6 août 2016 jusqu'au mardi 6 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au Nord de la rue Desaix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au Nord de la rue Desaix	
9388	Bâti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 11 m au droit du n° 20	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016
9389	Sas Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Avenue Felix Faure	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 20	Le vendredi 5 août 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 9 (le long de la façade de l'école élémentaire Chavant)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9390	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin		A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 13h à 17h
				Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie	
				Rue Lanterne	au droit des n° 12 à 16	
9391	Acting Studio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Juiverie	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 19h
9392	Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Humilite	côté Sud, sur 15 m entre la rue Bonnefoi et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
9393	Pons Travaux Acrobatique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9394	Iss Proprete	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, entre la rue Ravat et le cours Bayard	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Ravat et le cours Bayard	
9395	Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme	partie comprise entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Rue Bossuet	partie comprise entre la rue Boileau et la rue Vendôme	
				Rue Boileau	partie comprise entre la rue Bugeaud et la rue Vendôme	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Bugeaud et la rue Vendôme	
				Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Boileau et la rue Vendôme	
				Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	
9396	Arnaud Attala	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 15 m au droit de l'immeuble qitrué au n° 30	Le jeudi 4 août 2016, de 7h à 19h
9397	Nouvetra, Sogea, Ebm, Stracchi, Rampa, et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Lafayette		sens Ouest/Est, voie Nord, entre la rue d'Inkermann et la rue des Charmettes
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue des Charmettes

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9397	Nouvetra, Sogea, Ebm, Stracchi, Rampa, et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	des deux côté de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la rue des Charmettes	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016
				Rue des Charmettes	des deux côté de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	
9398	Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de projecteurs pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite dans la zone d'évolution de l'engin	Rue Mercière	entre la rue Grenette et la rue de l'Ancienne Préfecture	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 6h30 à 10h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
9399	Axis Bâtiment et Les Entreprises Mandataires et Prestataires du Marche de Construction des Bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutention	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Pierre Marion	de part et d'autre de la zone de chantier, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au lundi 1 août 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		par période ponctuelle, l'accès des riverains sera géré par un "homme-traffic", durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au jeudi 25 août 2016, de 7h30 à 17h30
			les véhicules circulant à contre sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité " STOP "		au débouché sur la montée du chemin neuf, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au lundi 1 août 2016, de 7h30 à 17h30
9400	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Boulevard Jules Favre	au droit du n° 4 et 10	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au mardi 9 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m au droit du n° 81	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au mardi 9 août 2016, de 7h30 à 17h
	Rue Boileau	sur 10 m au droit du n° 129				
9401	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	au carrefour avec la rue Vauban	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Ouest, sens Sud / Nord, entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9401	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations ERDF	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Garibaldi	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 39 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
				Rue Amedée Bonnet		
				Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre allée, entre la rue Amédée Bonnet et la rue Vauban	
				Rue Vauban	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 96 et la rue Garibaldi	
9402	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, et Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h30 à 16h30
					sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, et Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée à l'avancement du chantier		sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h30 à 16h30
					sens Nord/Sud, et Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jules Courmont	des deux côtés de la chaussée, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
		sur l'ensemble du parking du terre plein central, entre le pont Wilson et le pont Lafayette				
		sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette				
9403	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud et sens Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h30 à 16h30
					sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9403	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Docteur Gailleton	sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h30 à 16h30	
					sens Nord/Sud et sens Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée à l'avancement du chantier		sens Nord/Sud et sens Sud/Nord, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel		
					sur l'ensemble des contres allées Est et Ouest, entre le pont de la Guillotière et la rue Duhamel		
					des deux côtés de la chaussée, entre le pont de l'Université et le pont de la Guillotière	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur l'ensemble du parking du terre plein central, entre le pont de l'Université et la rue Duhamel		
	des deux côtés de la chaussée, entre le pont de l'Université et la rue Duhamel						
9404	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau télécom (Orange)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Sud (immeubles) entre le n° 85 et 76	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016	
9405	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée à l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	sens Sud/Nord et sens Nord/Sud, entre le pont Lafayette et la passerelle du Collège	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord et sens Nord/Sud, entre le pont Lafayette et la passerelle du Collège		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord et sens Nord/Sud, entre le pont Lafayette et la passerelle du Collège		
					des deux côtés de la chaussée, entre le pont Lafayette et la passerelle du Collège		
					le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	sur l'ensemble du parking du terre plein central, entre le pont Lafayette et la rue Gentil	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9406	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de recherche d'une vanne eau potable, sous la réserve d'un Lyvia validé	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Sergent Michel Berthets	sur 40 m, au droit du n° 16 bis	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9407	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue des Feuillants	au carrefour avec la rue Royale	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 22h à 6h
				Rue d'Algerie	au carrefour avec la rue Terme	
				Rue de la Loge	au droit du n° 2	
				Place Saint-Paul	au carrefour avec la rue Octavio Mey	
				Quai Pierre Scize	au droit de la place de l'Homme de la Roche	
				Rue Mourguet	au carrefour avec la rue Tramassac	
				Rue d'Algerie	avec la place des Terreaux	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 22h à 6h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Loge	sur 10 m au droit des chambres télécoms situées au n° 2	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016			
9408	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Auguste Comte	entre la rue Condé et la rue Franklin	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Condé et la rue Franklin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, du n° 51 à la rue Franklin	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Condé	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 16h30
9409	Aximum Rgt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Maréchal Lyautey	sens Est/Ouest, voie Sud entre la rue Tronchet et le quai de Serbie	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sens Nord/Sud, voie Est en face du pont Morand	
9410	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de projecteur pour le compte de la Ville de Lyon service éclairage public	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir à l'avancement du chantier.	Rue de Brest	trottoir Est et Ouest, entre le place St Nizier et la place des Jaconbins	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mardi 16 août 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le place St Nizier et la place des Jaconbins	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9410	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de projecteur pour le compte de la Ville de Lyon service éclairage public	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans la voie réservée au Bus.	Rue de Brest	entre le place St Nizier et la place des Jacobins	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mardi 16 août 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le place St Nizier et la place des Jacobins		
9411	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un aménagement de sécurité pour le compte du BPNL	la circulation des piétons sera interdite sauf accès aux propriétés et commerces riverains.	Rue Mouillard	entre le n° 24 et le n° 13.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au lundi 15 août 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au Nord du n°22.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au lundi 15 août 2016	
9412	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de projecteurs éclairage pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Emile Zola	entre la place Bellecour et la rue Jean Fabre	Le lundi 8 août 2016, de 8h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mercredi 10 août 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			au débouché sur la place Bellecour	Le lundi 8 août 2016, de 8h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			au débouché sur la rue des Archers	
9413	Mercier Mantentions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Etienne Rognon	trottoir Sud, entre la rue Professeur Zimmermann et la rue de Marseille.	Le lundi 8 août 2016, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Professeur Zimmermann et la rue de Marseille.		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Zimmermann et la rue de Marseille.		
9414	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une vanne eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marietton	de la rue du Souvenir à la rue Saint Simon	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 8h30 à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, du n° 108 à la rue Saint Simon	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
9415	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur la bande cyclable	Grande Rue de la Guillotière	sens Ouest / Est, à hauteur d'en face du n° 99.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mardi 9 août 2016	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au niveau du n° 99.		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 99.		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9416	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTB sous chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Jaÿr	contre allée Ouest, entre la rue Marietton et la place du Port Mouton	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au mardi 16 août 2016
				Impasse de la Courtille		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		contre allée Ouest, entre la rue Marietton et la place du Port Mouton.	
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Jaÿr		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée entre la rue Marietton et la place du Port Mouton.	
		les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Impasse de la Courtille	au débouché sur la place du Port Mouton		
9417	Mallet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crépet	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest du face n° 14	A partir du lundi 1 août 2016 jusqu'au mercredi 24 août 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m à l'Ouest du face n° 14	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m à l'Ouest du face n° 14	
9418	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour à l'intérieur d'une enceinte de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Lavirotte	trottoir Est, entre la rue des Herideaux et la rue Marius Berliet	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		à l'intérieur du couloir bus, sens Sud/Nord, entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue des Herideaux et la rue Marius Berliet	
9419	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chalopin	entre le n° 2 A et la rue Saint Michel	Le vendredi 5 août 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Saint Michel	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Saint Michel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la Grande rue de la Guillotière	
9420	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Quai Paul Sedallian	sur la traversée piétonne Sud, en amont de la rue Joannes Carret	A partir du mardi 2 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9421	Bme Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'armoire Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Martyrs de la Résistance	sur 30 m à l'Est de la contre allée Garibaldi	Les jeudi 4 août 2016 et vendredi 5 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord sur 30 m à l'Est de la contre allée Garibaldi	
9422	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Leon Jouhaux	des deux côtés de la chaussée, du n° 33 à la rue Paul Bert	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au lundi 29 août 2016
				Rue de la Rize	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue Léon Jouhaux	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au lundi 29 août 2016
9423	Al Deco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un monte-matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Jacques	trottoir Sud, sur 10 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe, la circulation des piétons sera gérée par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.	Le jeudi 4 août 2016, de 8h à 12h
				Avenue Maréchal de Saxe	trottoir pair, sur 10 m au Sud de la rue Saint Jacques	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Jacques	chaussée Sud, sur 10 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement d'un monte-meuble sera autorisé sur le trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair, sur 10 m au Sud de la rue Saint Jacques	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue Saint-Jacques	chaussée Sud, sur 10 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
9424	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une maîtrise de stationnement par la pose de mobilier urbain pour le compte de KEOLIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté Sud, entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Madeleine	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Cours Gambetta	côté Nord, sur 30 m à l'Ouest du Boulevard des Tchécoslovaques	
					côté Sud, sur 30 m au droit du n° 152	
Rue Garibaldi	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière					
9425	Aximum Rgt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint-Barthelemy		A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
9426	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	au carrefour avec la rue Vauban	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au mercredi 10 août 2016, de 9h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9427	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Clotilde Bizolon	sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mardi 16 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Tilsitt et la place Antoine Vollon	Les vendredi 9 septembre 2016 et lundi 12 septembre 2016, de 8h à 16h30
			la circulation sera rétrécie		sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mardi 16 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 2	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le quai Tilsitt	
9428	Montes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jaÿr	côté Ouest, au droit du n° 34 (dans l'emprise du chantier)	Le lundi 8 août 2016
9429	Ever Com Studios	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la République	au droit du n° 53, (2 places situées entre la rue Jus sieux et la station VELOV)	Les samedi 6 août 2016 et dimanche 7 août 2016
9430	Msra Multi Services Rhone Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Mathieu	trottoir Sud, entre le n° 36 et la rue Villon	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 36 et la rue Villon	
9431	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules pourra être gérée par le personnel de l'entreprise en fonction des besoins de l'entreprise,	Avenue Georges Pompidou	au droit du Boulevard Marius Vivier Merle	Le mardi 9 août 2016, de 0h30 à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
				Avenue Georges Pompidou	au droit du Boulevard Marius Vivier Merle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
				Avenue Georges Pompidou	sur 30 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
9432	Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Gabriel Rivière	sur 30 m, au droit du n° 6	Le mardi 9 août 2016, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	
9433	Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 13	Les mardi 9 août 2016 et mercredi 10 août 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 13	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9434	Eiffage Energie/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Abondance	entre la rue Danton et le boulevard Vivier Merle	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au jeudi 11 août 2016, de 9h16 à 17h
				Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue du Pensionnat et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abondance	entre la rue Danton et le boulevard Vivier Merle	
				Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue du Pensionnat et l'avenue Félix Faure	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest du boulevard Vivier Merle	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au jeudi 11 août 2016	
9435	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jean de Dieu	sur 30 m au droit du n° 36	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 36 (un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de la fouille)	
9436	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Jean de Dieu	sur 15 m, au droit du n° 23	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mercredi 10 août 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au mercredi 10 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9437	Sgc Travaux Speciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	côté pair (Sud), entre les n° 23 et 27	Le mardi 9 août 2016, de 8h à 18h
9438	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Général Sarrail	quai haut sur la promenade	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
				Quai de Serbie	quai haut sur la promenade	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9439	Aximum Rgt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée des Carmes Dechaussées	entre la place Saint Paul et le n° 5 montée Saint Barthélémy	A partir du jeudi 11 août 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 12 août 2016, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Montée Saint-Barthelemy	entre le n° 40 et la place de l'Antiquaille	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Saint Paul et la rue de l'Antiquaille	
9440	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Pitiot	sur 20 m, au droit du n° 9	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au mardi 23 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 9	
9441	la Mairie du 4 Eme Arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edouard Millaud	sur l'ensemble de la place	A partir du mercredi 10 août 2016, 18h, jusqu'au jeudi 11 août 2016, 12h
				Rue Claude Joseph Bonnet	côté Sud, entre la rue Denfert Rochereau et la rue Edouard Millaud	
				Rue Edouard Millaud	RD MILLAUD, côté Est, entre la rue Claude Joseph Bonnet et la rue Bely	
				Rue Bely	côté Nord, entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				Rue Denfert Rochereau	côté Ouest, entre la rue Bely et la rue Claude Joseph Bonnet	
9442	Secours Populaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	côté impair, sur 20 m au droit du n° 49	A partir du jeudi 25 août 2016 jusqu'au samedi 27 août 2016, de 6h à 22h
9443	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue de Créqui	trottoir Ouest, sur 30 m de part et d'autre du n° 260	Le lundi 8 août 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Félix Faure et le cours Gambetta	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Félix Faure et le cours Gambetta	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9444	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Dauphiné	sur 50 m, au droit du n° 97	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, du n° 110 au n° 118	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9445	Bost	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur 15 m en face du n° 52	A partir du lundi 8 août 2016, 7h, jusqu'au mardi 9 août 2016, 17h
9446	Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	Rue Paul Bert	trottoir impair, sur 20 m, au droit du n° 344	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 326	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m au droit du n° 326	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9447	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTB sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Place du Port Mouton	sur la traversée piétonne à hauteur du n° 3 quai Arloing	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Arloing	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la place du Port Mouton	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
				Quai Jaÿr	chaussée principale, sens Nord/Sud, sur 50 m au débouché sur la place du Port Mouton	
				Place du Port Mouton	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre le quai Arloing et le quai Jaÿr	
la voie de tourne à gauche sera neutralisée à l'avancée du chantier	Place du Port Mouton	sens Nord/Sud, au débouché de la chaussée principale du quai Jaÿr en direction du pont Clémenceau	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016			
9448	Mourier Jeremy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel lors des opérations de levage	Rue de la Thibaudière	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 53	Le mercredi 10 août 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 53	
9449	Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement du stade Sony Anderson	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Allée Paul Scherrer	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Casimir Perier	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9450	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 10 m au droit du n° 25	Le vendredi 12 août 2016, de 13h à 19h
9451	Clemence Courbon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	Le lundi 8 août 2016
9452	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite sur chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, au Nord de l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 9h à 16h
				Avenue Felix Faure	sur 20 m au droit du boulevard Marius Vivier Merle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m au Nord de l'avenue Félix Faure	
9453	Sepollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Chenavard	sur le trottoir au droit des points lumineux situés entre la place Saint Nizier et la rue Constantine, lors des phases de levage	A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 10 m ,par tronçons successifs, au droit des points lumineux situés entre la place Saint Nizier et la rue Constantine, lors des phases de présence de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 10 m ,par tronçons successifs, au droit des points lumineux situés entre la place Saint Nizier et la rue Constantine, sauf le Samedi et le Dimanche	
9454	Ruhin Thèrese	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lemot	sur 15 m au droit du n° 14	Le mardi 16 août 2016, de 7h30 à 17h30
9455	Eiffage Energie /Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Abondance	entre la rue Danton et le Boulevard Vivier Merle	Les mercredi 10 août 2016 et jeudi 11 août 2016, de 9h à 16h
				Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue du Pensionnat et de l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abondance	entre la rue Danton et le Boulevard Vivier Merle	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue du Pensionnat et de l'avenue Félix Faure		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest du Boulevard Vivier Merle	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
9456	Maiai Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Montauban	partie comprise entre le n° 14 bis et la montée Carmes Déchaussée	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 23 et 19	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9457	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambres Télécom	"les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité ""STOP"""	Rue de Belfort	au débouché de la rue Dumenge	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au jeudi 11 août 2016, de 1h à 4h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au jeudi 11 août 2016, de 8h à 16h30
9458	Atis System	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	sur la voie d'accès aux livraisons des Halles de Paul Bocuse (parvis des Halles)	Les mercredi 10 août 2016 et jeudi 11 août 2016, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la voie d'accès aux livraisons des Halles de Paul Bocuse (parvis des Halles)	Les mercredi 10 août 2016 et jeudi 11 août 2016, de 7h à 16h
9459	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à la côte de tampons d'assainissements	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 à l'avancement du chantier	Rue Felix Mangini	entre la rue des Muriers et la rue Claudy	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au mercredi 17 août 2016, de 8h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue des Muriers et la rue Claudy	
9460	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	au débouché sur le quai Jaÿr	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au débouché sur le quai Jaÿr	
9461	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du square Jussieu	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9462	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charite	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le jeudi 11 août 2016, de 7h à 19h
9463	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hermann Sabran	sur 80 m, au droit du n° 11	A partir du jeudi 11 août 2016 jusqu'au jeudi 25 août 2016, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 80 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 11 août 2016 jusqu'au jeudi 25 août 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9464	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public en façade pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir à l'avancement du chantier	Rue Perrod	trottoir impair, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	A partir du jeudi 11 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	A partir du jeudi 11 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9465	Sytral et des Entreprises Adjudicataires des Marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration de véhicules lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	des deux cotés de la chaussée, entre la rue des Droits de l'Homme et le n° 2	A partir du jeudi 4 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
			les véhicules auront obligation de céder le passage		au carrefour avec la rue des Droits de l'Homme	
9466	Buslot Elisabeth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair, sur 20 m au droit du n° 44	Le vendredi 12 août 2016, de 7h à 20h
				Rue Rabelais	côté impair, sur 20 m au droit du n° 59	
9467	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une ligne haute tension sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Cour-mont	sens Sud/Nord, sur le carrefour avec le pont Wilson et la rue Childebert	A partir du ven-dredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Pont Wilson		
			la circulation des véhicules sera interd-ite en fonction des besoins du chantier		sur la promenade centrale, entre le pont Wilson et la rue de la Fer-randièrre, sens Sud/Nord	
			la traversée piétonne Sud sera interdite	Quai Jules Cour-mont	sur le carrefour avec le pont Wilson et la rue Childebert	
			la vitesse des véhi-cules sera limitée à 30km/h	Pont Wilson	sens Sud/Nord, sur le carrefour avec le pont Wilson et la rue Childebert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur la promenade centrale, entre le pont Wilson et la rue de la Fer-randièrre	
le tourne à gauche sera interdit en fonc-tion de l'avancée du chantier	Quai Jules Cour-mont	sens Sud/Ouest, en direction de la rue Childebert				
					sur le tourne bride servant de demi-tour au niveau de la rue Childebert	
9468	Ert Technolo-gies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	au carrefour avec la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 69	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Rue Juliette Recamier	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 31	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Rue Boileau	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 75	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
				Rue Massena	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 53	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9469	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des véhi-cules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor La-grange	entre les n° 52 et n° 54	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au dimanche 14 août 2016
			la vitesse des véhi-cules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 52 et n° 54	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9470	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 5 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9471	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création rampe handicapée en domaine privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gandolière	côté impair, sur 10 m face au n° 10	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016
9472	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Adolphe Max		A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 7h30 à 17h
				Place Edouard Commette		
				Avenue du Doyenne	entre l'avenue Adolphe Max et la rue du Doyenné	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Edouard Commette		
			Avenue du Doyenne	des deux côtés de la chaussée et sur le trottoir, entre l'avenue Adolphe Max et la rue du Doyenné		
			Avenue Adolphe Max	des deux côtés de la chaussée et sur le trottoir		
9473	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction de l'avancée du chantier	Rue André Bollier	entre l'allée de Fontenay et un point situé à 20 m à l'Est de l'allée Leopold Sedar Senghor	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'allée de Fontenay et un point situé à 20 m à l'Est de l'allée Leopold Sedar Senghor	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Leopold Sedar Senghor	côté Sud, sur 30 m à l'Est de l'allée de Fontenay	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Bouchor et la rue André Bollier	
9474	Paralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux avec une nacelle en URGENCE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au vendredi 26 août 2016, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur la contre allée Nord, située entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy
9475	Mercier Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Le mardi 9 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9476	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sebastien Gryphe	côté pair, sur 15 m au droit du n° 94	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016
9477	Sarl Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 85	Le mercredi 10 août 2016, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		Rcôté impair, sur 10 m au droit du n° 85	
9478	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un aménagement de sécurité pour le compte du BPNL	la circulation des piétons sera interdite sauf accès aux propriétés et commerces riverains.	Rue Mouillard	entre le n° 24 et le n° 13.	A partir du lundi 8 août 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au Nord du n°22.	
9479	L' Hotel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Anniversaire de la Libération de la Prison Montluc	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Jeanne Hachette	à l'intersection de la rue Jean Renoir	Le mercredi 24 août 2016, de 17h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit et en face du n° 1, sur 50 m de part et d'autre des plaques commémoratives	Le mercredi 24 août 2016, de 12h à 19h30
9480	Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de FREE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	sur 10 m, au droit des n° 3, 5, et 17 bis	A partir du mardi 9 août 2016 jusqu'au lundi 22 août 2016, de 8h à 17h
9481	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchement des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la rue Garibaldi et le quai Général Sarrail, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Molière	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Pierre Corneille	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
			Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9481	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du vendredi 12 août 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	
				Cours de la Liberté	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du cours Lafayette	
				Quai Général Sarrail	des deux côtés de la contre allée sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Duguesclin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
9482	Direction de l'Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bourbonnais	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de l'Oiselière	Les mercredi 10 août 2016 et vendredi 12 août 2016, de 13h à 17h
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel du Grand Lyon		sur le carrefour avec la rue Jouffroy d'Abbans	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le carrefour avec la rue de l'Oiselière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans	
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet	
9483	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise afin de maintenir en permanence la circulation générale	Rue Marietton	à l'intérieur du giratoire (dans la partie Est, entre la rue Marietton et la rue Roquette)	A partir du mercredi 10 août 2016 jusqu'au vendredi 12 août 2016, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		à l'intérieur du giratoire (dans la partie Est, entre la rue Marietton et la rue Roquette)	
9484	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tramassac	au droit du n° 36	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 19 août 2016, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bombarde	au droit du n° 10	
				Rue de la Loge		
9485	Euroludique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans la crèche "Alizée"	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au jeudi 18 août 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9486	la Mairie du 8 Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules N.T.A sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue Guillaume Paradin	face au n° 24	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			l'arrêt des véhicules N.T.A sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Promenade Lea et Napoleon Bulukian	face au n° 10	
				Boulevard Ambroise Pare	angle avenue Jean Mermoz	
				Rue Villon	en face du n° 45	
				Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz	
				Rue Saint-Maurice	au droit du n° 24	
				Rue Rochambeau	angle rue Théodore Levigne	
					au droit du n° 60	
				Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Berty Albrecht	
				Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145	
				Rue Maryse Bastie	en face du n° 20	
					côté Ouest, au Nord de la rue Bataille	
				Avenue Général Frere	angle rue Jules Froment	
				Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8	
				Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29	
				Rue du Bocage	face au n° 2	
				Rue Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes	
				Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte	
				Rue Commandant Pegout	en face du n° 3	
			Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoit Bernard		
			Boulevard Ambroise Pare	au carrefour avec la rue Thomas Blanchet		
			Avenue Viviani	côté Nord, à l' Ouest de la rue Lamy		
				côté Nord, à l' Est de la rue Jules Cambons		
			l'arrêt des véhicules N.T.A sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Avenue Général Frere	face au n° 154	
				Avenue des Frères Lumière	face au n° 3	
				Rue Jules Froment	face à la rue Narvick	
Boulevard Ambroise Paré	angle avenue Jean Mermoz					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9486	la Mairie du 8 Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Rue du Bocage , Face Au N° 2	face au n° 2	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145	
				Avenue Viviani	côté Nord, à l' Est de la rue Jules Cambons	
					côté Nord, à l' Ouest de la rue Lamy	
				Boulevard Ambroise Pare	au carrefour avec la rue Thomas Blanchet	
				Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoit Bernard	
				Rue Commandant Pegout	, en face du n° 3	
				Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte	
				Rue Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes	
				Avenue Général Frere	angle Jules Froment	
				Avenue des Frères Lumière	Aface au n° 3	
				Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29	
				Rue Guillaume Paradin	face au n° 24	
			Rue Rochambeau	angle rue Théodore Levigne	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016	
			Rue Saint-Maurice	au droit du n° 24		
			Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz		
				en face du n° 45		
			Promenade Léa et Napoléon Bulukian	face au n° 10		
			Avenue Général Frere	face au n° 154		
			Rue Pierre Delore	au droit du n° 60		
			Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Berty Albrecht		
			Boulevard Ambroise Pare	angle avenue Jean Mermoz		
				en face du n° 20		
Rue Maryse Bastié	côté Ouest, au Nord de la rue Bâtaille					
Rue Jules Froment	face à la rue Narvick					
Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9487	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée des Carmelites		A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au lundi 5 septembre 2016, de 9h à 16h
				Cours Général Giraud		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Général Giraud	sur 100 m, de part et d'autre de zone de chantier	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au lundi 5 septembre 2016, de 7h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée des Carmelites		
		Cours Général Giraud	des deux côtés de la chaussée, contre allée comprise			
9488	Rhonibat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de volets roulants	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crillon	trottoir impair (Nord), partie comprise entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair (Nord), partie comprise entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016
9489	la Mairie du 7 Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules N.T.A. sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Place Jean Macé	au Nord / Ouest de la place	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue Pierre Semard	au droit du n° 26	
				Rue du Beguin	au droit du n° 2	
				Rue de Gerland	en face du n° 93	
				Quai Claude Bernard	face au n° 3	
				Grande Rue de la Guillotière	en face du n° 170	
				Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange	
				Avenue Jean Jaure	au droit du n° 123	
				Avenue Debourg	au droit du n° 104	
				Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue André Bollier	
				Boulevard Yves Farge	au n° 15	
				Rue Pere Chevrier	angle rue Jean Jaures	
				Rue Pré Gaudry	face au n° 77	
				Rue Chevreul	angle rue Camille Roy	
				Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université	
				Rue Nicolai	au Nord du n° 16	
				Rue Mathieu Varille	côté Nord, à l'Ouest de la rue Marcel Merieux	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	côté Nord, à l'est de l'avenue Leclerc	
				Rue Felix Brun	angle rue Maurice Bouchor	
				Rue Domer	à l'Ouest du n° 8	
				Rue des Girondins	face au n° 6	
				Rue de Marseille	face au n° 91	
	Boulevard Yves Farge					
	Place Jean Jaures	face au n° 45 rue de Gerland				
	Place des Pavillons	face au n° 6				
	Place Emir Abdel Kader	face au n° 86 grande rue de la Guillotière				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9489	la Mairie du 7 Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules N.T.A. sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Route de Vienne	angle rue Marcel Teppaz	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Avenue Jean Francois Raclet	face au n° 122	
				Boulevard de l'Artillerie	au 12	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
				Rue de Gerland	angle avenue du Chateau de Gerland	
				Rue Felix Brun		
				Avenue Jean Jaures	au 127	
				Rue Lortet	angle rue des Bons enfants	
			la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Place Jean Mace	au Nord / Ouest de la place	
				Rue Lortet	angle rue des Bons enfants	
				Rue Domer	à l' Ouest du n° 8	
				Place Emir Abdel Kader	face au n° 86 grande rue de la Guillotière	
				Avenue Jean Francois Raclet	face au n° 122	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
				Rue Felix Brun		
				Avenue Jean Jaures	au 127	
				Boulevard Yves Farge		
				Rue Chevreul	angle rue Camille Roy	
				Route de Vienne	angle rue Marcel Teppaz	
				Rue Felix Brun	angle rue Maurice Bouchor	
			la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Place Jean Jaures	face au n° 45 rue de Gerland	
				Boulevard de l'Artillerie	au 12	
				Rue de Marseille	face au n° 91	
				Rue Pere Chevrier	angle rue Jean Jaures	
				Avenue Debourg	au droit du n° 104	
				Rue du Beguin	au droit du n° 2	
				Rue de Gerland	en face du n° 93	
					angle avenue du Chateau de Gerland	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	côté Nord, à l'est de l'avenue Leclerc	
				Quai Claude Bernard	face au n° 3	
				Grande Rue de la Guillotière	en face du n° 170	
				Avenue Jean Jaures	au droit du n° 123	
				Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue André Bollier	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9489	la Mairie du 7 ^e Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Boulevard Yves Farge	au n° 15	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université	
				Rue Mathieu Varille	côté Nord, à l'Ouest de la rue Marcel Merieux	
				Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange	
				Rue Nicolai	au Nord du n° 16	
				Rue des Girondins	face au n° 6	
				Rue Pierre Semard	au droit du n° 26	
				Rue Pré Gaudry	face au n° 77	
9490	la Mairie du 3 ^e Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules de N.T.A sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue de Nazareth	face au n° 16	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Place des Martyrs de la Résistance	face au n° 230 rue Garibaldi	
				Place Saint-Charles	au droit du n° 1	
				Place Bir Hakeim	face au n° 13 de l'avenue Félix Faure	
				Rue Antoine Charial	au droit du n° 66	
				Rue Chaponnay	côté Sud, à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
				Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 83	
				Rue de Bonnel	côté Nord, à l'Est de la rue Duguesclin	
				Rue de la Balme	côté Sud, à l'Ouest du boulevard Pinel	
				Quai Victor Augagneur	en face du n° 14	
				Rue Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud	
				Rue Etienne Richerand	face au n° 13	
				Rue Maurice Flandin	face au n° 11	
				Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazenod	
				Rue Viala	au droit du n° 47	
				Rue Jean Renoir	face au n° 37	
				Avenue Lacasagne	face au n° 34 et en face des n° 65 et 67	
			Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28		
Rue Villeroy	face au n° 32					
		la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Quai Victor Augagneur	en face du n° 14		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9490	la Mairie du 3 Eme, du Foyer Notre Dame des Sans Abris, et de L Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 83	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue Chaponnay	côté Sud, à l' Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
				Avenue Lacasagne	face au n° 34 et face aux n° 65 et 67	
				Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28	
				Place des Martyrs de la Résistance	face au n° 230 rue Garibaldi	
				Place Saint-Charles	au droit du n° 1	
				Rue Antoine Charia	au droit du n° 66	
				Rue de Bonnel	côté Nord, à l' Est de la rue Duguesclin	A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue de la Balme	côté Sud, à l' Ouest du boulevard Pinel	
				Rue Jean Renoir	face au n° 37	
				Rue de Nazareth	face au n° 16	
				Place Bir Hakeim	face au n° 13 de l'avenue Félix Faure	
				Rue Villeroy	face au n° 32	
				Rue Viala	au droit du n° 47	
				Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazonod	
				Rue Maurice Flandin	face au n° 11	
				Rue Etienne Richerand	face au n° 13	
				Rue Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud	
				9491	Tarvel	
Rue des Machabées	lors des phases de présence de l'entreprise					
Place de la Baleine	lors des phases de présence de l'entreprise					
la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Alberic Pont	lors des phases de présence de l'entreprise				
	Place de la Baleine	lors des phases de présence de l'entreprise				
la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Alberic Pont	lors des phases de présence de l'entreprise				
	Rue des Machabées	lors des phases de présence de l'entreprise				
	Place François Bertras	lors des phases de présence de l'entreprise				
	Place François Bertras					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Machabées					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9491	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la Baleine		A partir du mercredi 3 août 2016 jusqu'au mercredi 3 août 2016, de 7h30 à 17h30
				Rue Docteur Alberic Pont		A partir du mardi 16 août 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
9492	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécoms pour le compte de Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	de part et d'autre du n° 48	Le mercredi 17 août 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 17 août 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 48	Le mercredi 17 août 2016
Registre de l'année 2016						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Délégation Générale aux Ressources Humaines (

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Guichard	Romain	At 1classe	Stagiaire	1/7/2016	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
Guichard	Corentin	At 1classe	Stagiaire	1/7/2016	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
Lopez Guzman	Tizoc	At 1classe	Stagiaire	1/7/2016	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
Donzet	Adrien	At 1classe	Stagiaire	1/7/2016	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
Mellet	Fanny	At 1classe	Stagiaire	1/7/2016	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
Manzoni	Aude-Line	Redacteur Principal 2 ^e classe	Stagiaire	18/7/2016	Bib	Nomination Stagiaire
Fayet	Loic	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Titulaire	21/5/2016	Eclairage Public	Réintégration
Bois	Stephanie	Assistant du Pat et des Bib Principal 2 ^{ème} Classe	Titulaire	1/6/2016	Affaire Culturelle	Arrete Rectificatif
Kelatma	Naouel	Redacteur	Stagiaire	1/3/2016	Commande Publique	Arrêté Rectificatif
Manzoni	Aude-Line	Redacteur Principal 2 ^{ème} Classe	Stagiaire	18/7/2016	Affaire Culturelle	Arrete Rectificatif Rsa
Bregere	Damien	Adjoint Technique	Non Titulaire	10/5/2016	Mba	Recrutement Remplaçant
Zambeaux	Marie-Liesse	Adjoint du Patrimoine	Non Titulaire	11/6/2016	Chrd	Recrutement Remplaçant
Bregere	Damien	Adjoint Technique	Non Titulaire	24/5/2016	Mba	Recrutement Remplaçant
Fauquette	Christine	Ap	C	1/7/2016	Enfance	
Oguno	Evelyne	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	Contractuel	1/7/2016	Assistante D'elu	Recrutement Non Titulaire Complément Temps Partiel
Stachowiak	Jade	Attache	Non Tit	1/9/2016	Pilotage Financier et Juridique Rh	Recrutement Non Titulaire Complément Temps Partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ben Kaab	Hayet	Redacteur	Titulaire	1/9/2016	Administration des Personnels	Recrutement Par Voie de Mutation
Francius	Anne-Laure	Aa1c	Non Tit	1/8/2016	Administration des Personnels	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Schibler	Veronique	Redacteur	Stagiaire Detache	4/7/2016	Assemblées	St : Détachement Pour Stage Interne Vdl
Alarcon	Jean-Francois	Directeur de Police Municipale	Titulaire	1/8/2016	Pm	Detachement / Stage
Pommier	Marc	Directeur de Police Municipale	Titulaire	1/8/2016	Pm	Detachement / Stage
Stoufflet	Lionel	Directeur de Police Municipale	Titulaire	1/8/2016	Pm	Detachement / Stage
Zazoui	Salim	Directeur de Police Municipale	Titulaire	1/8/2016	Pm	Detachement / Stage
Baccam	Franck	Animateur	Titulaire	16/6/2016	Emploi et Compétence	Recrutement Par Voie de Détachement
Dewier	Valerie	Animateur	Titulaire	16/6/2016	Emploi et Compétence	Recrutement Par Voie de Détachement
Ricci	Dominique	Animateur	Titulaire	16/6/2016	Emploi et Compétence	Recrutement Par Voie de Détachement

Délégation Générale aux Ressources Humaines – Tableaux d'avancement (Gestion Administrative des Personnels – Service Carrières)

Adjoint Technique principal de 2^e classe :

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^eème classe, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Ait Messaoud Linda, Barakat Marien, Benoit Raphael, Bensalah Bachir, Birindelli Denis, Boisselier Jimmy, Bonnard Nathalie, Bouchand Jean Pierre, Bouhassoune Fatima, Buan Patrick, Caetano Laurine, Carneros Rosario, Carrel Christian, Chanony Bruno, Chaufray Nicole, Chevalier Sarah, Coccagn André, Côte Elisabeth, Da Costa Joao Antonio, Dahmani Nebia, de Smet Monia, Deboom Guillaume, Desfeuillet Michèle, Dubarry Céline, Duvauchelle Caroline, Es-Salki Slimane, Gomez Maud, Gonzalez Danielle, Gutrin Arlette, Hadbi M'hamed, Hamidat Kamel, Hardouin Laurent, Hemery Raphael, Hilbert Murielle, Hugon Floriane, Lekouara Hakim, Louis Michèle, Louvier Magali, Maache Clémentine, Madi Anli, Maldonado Béatrice, Marie Lise, Marzougui Mouze, Masucci Frédéric, Melet Ludovic, Melo-Anbare Latyr, Meurice Sébastienne, Moïoli Isabelle, Mourey Philippe, Niger Annette, Ollivier-Rolland Christiane, Pathenay Stéphane, Pennont Patrick, Perret Olivier,

Perrot Christelle, Prevost Jacques, Pronzola Georges, Redjem Ramdane, Reichling Martine, Reynaud Corinne, Ribollet Stéphane, Romero Magali, Sanchez André, Seybald Philippe, Smadja Liliane, Teissier Véronique, Texier Florent, Thin Caroline, Tricaud Frédéric, Vanpéene Corine, Vican Elisabeth, Viviani Lionel, Vogt-Buron Thierry, Hellal Karim, Rodrigues Yann, Rodriguez Yann, Abdi Kamel, Lebrun Jocelyne, Machet Vincent, Moriceau Laura, Poulain Laure, Weber Simon, Ausselin Cristelle, Blache Patrick, Gaona Raphael, Bocquin Bruno, Douillet Sébastien, Radovanovic Thierry, Dumont Mathieu, Mantione Grégory, Correia Jeremy, Moulay Samir, Albanese Catherine, Belmallem Sakina, Coeur Laurent, Doublier Julien, Entzmann Eric, Felix Julien, Fluet Jacqueline, Fouquemberg Romain, Javazzo Sandrine, Lahmici Soraya, Ligerot Jeremy, Poirier France, Rodriguez Ingrid, Sevenier Daniel, Touvenot Jérôme, Boudebouza Abdelhamid, Lachaise Jérôme, Lekhal Mohand Arezki, Belkheir Malika, Agrain Patrick.

Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe :

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Allatante Jean Louis, Arthaud Robert Jean, Azema Laurence, Aznavourian Richard, Barbary Alexandra, Beluze Jean Marc, Benlogab Saïda, Bernal Marie José, Beroud Alain, Berthet Estelle, Bonin Vincent, Brenas Marie Suzanne, Brizard Nathalie, Cathaud Marie Christine,

Chiarisoli Catherine, Chibi Nassera, Combalot Annie, Content Salima, Coulon Christine, Delli Moktar, Delorme Mickael, Duffait Bruno, Dumont Nicole, Ferry Christophe, Gaubert Nathalie, Geoffray René, Hamy Bruno Gilbert, Hernandez Marie José, Hernandez Nicole, Lidon Jean Yves, Lidtke Philippe, Marnas Daniel, Molard Raphael, Mouret Denis, Ouaghilani Habida, Perez Thierry, Pilorge Joëlle, Pujol Hervé Michel, Radawiec Eric, Reina Eric, Ribeiro Laurentino Filipe, Ruiz Serge Richard, Sanfratello Régine, Sedik Hocine, Tardy Séverine, Tocaceli Rodolphe, Tournebise Rémy, Vernay Brigitte, Le du Laurent, Ravachol Sandrine, Ruch Frédérique, Christin Corinne, Thollet Frédérique, Vega Sandy, Troncy Christiane, Berard Eric, Zerague Carine, Le Moltaire Philippe, Hanson Benoit, Bierce Nadine, Monteiro Sylvestre, Contamin Philippe, Longchamp Cyrille, Avenas Richard, Khaldi Fares, Minaya Stéphane, Lemarchand Claude, Perpinal Elise, Louz Yamina.

Agent de Maîtrise principal :

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'agent de maîtrise principal, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent

Benthin Robert, Boudries Hafit, Champetier Evelyne, Charcosset Denis, Coulomb Christophe, des Bordes Stéphane, Desmurs Bruno, Desvignes Jean Luc, Giorgis Joseph, Merle Franck, Morel Didier, Rebboah Philippe.

Attache Principal

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'attaché principal, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Chomienne Patrice, Donzelle Christine, Grange Patricia, Planche Paola, Suchet Nathalie, Gallien Frédérique, Gaudineau Eric, Richard Claire, Espitalie Florence, Rideau Frédéric

Directeur :

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade Directeur, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Bosetti Laurent, Marcourt Blandine, Papin Stéphanie, Sabran Isabelle, Blanchard Hélène, Coutanson Anne-Laure, Delarbre Annie, Fontvieille Isabelle, Michel Sylvie, Butin Laure.

Auxiliaire de Puericultrice principal de 2^e classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade Puéricultrice principal de 2^eème classe, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Collin Aurélie, Di Folco Corinne, Josserand Françoise, Lille Marie-

Elodie, Losserand Lucille, Dalegre Nadège, Derezinski Amélie, Amouyal Virginie, Diallo Aïssatou, Strippoli Audrey, Ray Félicia, Beldjaïdi Fabienne, Bed Hom Béatrice, Francisco Véronique, Bucquet Julie, Salem Houaida, Bonda-Sanchez Vanessa, Huvet Lydie, Pommerol Anne, Behague Laetitia, Duverger Marie-Laure, Allamel Laurianne, Godefroy Emilie, Belkadi Myriam.

Auxiliaire de Puericultrice Principal de 1^{ère} Classe :

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade Puéricultrice principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Fay Nathalie, Mori Monique, Simon Marie-Christine, Deboves Française.

Centre Communal d'Action - Avancement de grade - Tableau d'avancement (Sociale Pôle Ressources Humaines)

Avancement de grade

Attache Principal

M^{me} Many Frédérique, Centre communal d'action sociale, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'attaché principal à compter du 1^{er} janvier 2016

M^{me} Paya Geneviève, Centre communal d'action sociale, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'attaché principal à compter

du 1^{er} juillet 2016

Assistant Socio-Educatif Principal

M^{me} Mechbal Alison, Centre communal d'action sociale, assistant socio-éducatif, titulaire, avance sur le grade d'assistant socio-éducatif principal à compter du 1^{er} janvier 2016

Tableau d'avancement

Directeur :

Est déclaré infructueux le tableau d'avancement sur le grade de Directeur, au titre de l'année 2016.

Adjoint Technique principal de 2^e classe :

Sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, au titre de l'année 2016, les agents dont les noms suivent :

Ben Hadj Ali Khaled, Labidi Zohra, Novo Lawson Thèrese, Vaissade Colette, Soler Gael.

Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe :

Est proposé de déclarer infructueux le tableau d'avancement sur le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2016.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

DP 069 381 16 01491 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue Puits Gaillot Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Adonys 13 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Mandataire : M. Selman Hussein

DP 069 381 16 01492 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Puits Gaillot Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Diwan 15 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Mandataire : M. Selman Hussein

DP 069 389 16 01493 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Réfection d'un mur de clôture - Terrain : 46 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9^e Superficie du terrain : 1640 m² - Demandeur : M^{me} Saint-Père Isabelle 46 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon

DP 069 381 16 01494 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de façade - Terrain : 6 rue du Bon Pasteur Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 463 m² - Demandeur : M. Marnas Alain 546 la Petite Côte 69510 Thurins

DP 069 383 16 01495 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 ter rue Saint-Isidore Lyon 3^e Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : M. Saccomani Philippe 18 ter rue Saint-Isidor 69003 Lyon

DP 069 386 16 01496 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 144 rue Vendôme Lyon 6^e Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 16 01497 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 24 m² - Terrain : 22 rue de la Caille Lyon 3^e Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : M. Peysson Stéphane 6 rue Villon 69003 Lyon

DP 069 386 16 01498 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 100 rue Bossuet Lyon 6^e Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : M^{me} Prieur Blanc Catherine Les Forannes 05350 Saint Veran

DP 069 387 16 01499 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Pierre Sémard Lyon 7^e Superficie du terrain : 485 m² - Demandeur : M^{me} Exbrayat Laurène 18 rue Pierre Sémard 69007 Lyon

DP 069 382 16 01500 déposée le 18 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Tupin Lyon 2^e Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Scotch & Soda 3 rue du Colonel Moll 75017 Paris - Mandataire : M. Stappert Ynse

DP 069 386 16 01501 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue Malesherbes Lyon 6^e Superficie du terrain : 408 m² - Demandeur : YH Restauration 41 rue Malesherbes 69006 Lyon - Mandataire : M. Stappert Ynse

DP 069 383 16 01502 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Extension d'un garagét construction d'une piscine - Terrain : 11 rue François Villon Lyon 3^e Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : M. Flatin Eric 11 rue François Villon 69003 Lyon

DP 069 381 16 01503 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 27 rue Lanterne Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : M^{me} Lamy Laura 3 montée du Change 69005 Lyon

DP 069 386 16 01504 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 16 rue Professeur Weill Lyon 6^e Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : Isolde K 15 rue Philippeville 69004 Lyon - Mandataire : M^{me} Kovalitchouk Isolde

DP 069 389 16 01505 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 - 8 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9^e Superficie du terrain : 1649 m² - Demandeur : Vue Sur Cour 6 - 8 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Mandataire : M. Del Bano Alexandre

DP 069 386 16 01506 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Installation d'une clôture avec modification de façade - Terrain : 112 cours Vitton Lyon 6^e Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : SDC 112 Cours Vitton Domicile Chez Regie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Genay Durieux Nathalie

DP 069 388 16 01507 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 B - 3 T rue Florent Lyon 8^e Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire :

M. Poidatz Cyril

DP 069 386 16 01508 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 109 rue des Charmettes Lyon 6^e Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : M. Dodane Olivier 109 rue des Charmettes 69006 Lyon

DP 069 382 16 01509 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Mercière Lyon 2^e Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : ST Basile 15 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : M. Kotov Yuan

DP 069 387 16 01510 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Victor Lagrange Lyon 7^e Superficie du terrain : 1211 m² - Demandeur : M. Chapeyre Fabien 12 rue Victor Lagrange 69007 Lyon

DP 069 383 16 01511 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Terrain : 106 rue Ferdinand Buisson Lyon 3^e Superficie du terrain : 617 m² - Demandeur : M^{me} Nief Noëlle 106 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

DP 069 385 16 01512 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Coupe et abattage de 4 arbres - Terrain : 92 rue Edmond Locard Lyon 5^e Superficie du terrain : 44789 m² - Demandeur : CMCR Les Massue CRF 92 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Mandataire : M^{me} Lacassin Estelle

DP 069 386 16 01513 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 37 cours Vitton Lyon 6^e Superficie du terrain : 2031 m² - Demandeur : M. Giuliani Olivier 99 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 388 16 01514 déposée le 19 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 136 cours Albert Thomas Lyon 8^e Superficie du terrain : 882 m² - Demandeur : ROLando et Poisson 3 rue Raspail 69192 Saint Fons Cedex - Mandataire : M. Couture François

DP 069 387 16 01515 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue d'Anvers Lyon 7^e Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : SCI Bayard NJF 77 rue Bossuet 69006 Lyon - Mandataire : M. Lallement Nicolas

DP 069 383 16 01517 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Rabelais Lyon 3^e Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : M. Cabaud Jean 24 rue Rabelais 69003 Lyon

DP 069 382 16 01518 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue de Brest Lyon 2^e Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M^{me} Millon Delphine 35 rue de Brest 69002 Lyon

DP 069 385 16 01519 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue des Macchabées Lyon 5^e Superficie du terrain : 118 m² - Demandeur : M. Lambert Denis 19 rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 383 16 01520 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 77 rue Baraban Lyon 3^e Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : M. Egyed-Zsigmond Elöd 77 rue Baraban 69003 Lyon

DP 069 385 16 01521 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 2 rue Soeur Bouvier Lyon 5^e Superficie du terrain : 51385 m² - Demandeur : Nouvel Institut Franco Chinois 2 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Mandataire : M^{me} Duchayla Candice

DP 069 386 16 01522 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Emc CabineT 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Brochet Jean-Philippe

DP 069 384 16 01523 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 84 quai Joseph Gillet Lyon 4^e Superficie du terrain : 17799 m² - Demandeur : SA Lyon Plage 84 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Eric

DP 069 383 16 01524 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 74 cours la Fayette Lyon 3^e Superficie du terrain : 2517 m² - Demandeur : M. Atallah Emeric 81 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 381 16 01525 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Tobie Robatel Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : la Crafterie 4 place Tobie Robatel 69001 Lyon - Mandataire : M. Wunschel Benoit

DP 069 381 16 01526 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification avec ravalement de façade - Terrain : 31 rue Neyret Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : JD Developpements 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-Au-Mont- D'or - Mandataire : M. Lambert Julien

DP 069 385 16 01527 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 154 montée de Choulans Les Minimes Lyon 5^e Superficie du terrain : 7460 m² - Demandeur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : M. Perouse Eymeric

DP 069 382 16 01528 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 place des Célestins Lyon 2^e Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Presensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 388 16 01529 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modifi-

cation de façade - Terrain : 24 rue Santos Dumont Lyon 8^e Superficie du terrain : 1172 m² - Demandeur : Plenitude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 383 16 01530 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Danton Lyon 3^e Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : Le 10 Cour 46 avenue de Verdun 01640 Jujurieux - Mandataire : M. Jacquet Thierry

DP 069 383 16 01531 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 - 4 rue Bonnard Lyon 3^e Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35^e Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 384 16 01532 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Dumont Lyon 4^e Superficie du terrain : 51 m² - Demandeur : M. Caquelot Thibaut 4 rue Dumont 69004 Lyon

DP 069 385 16 01533 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 8 m² - Terrain : 41 rue des Bâtières Lyon 5^e Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : M. Touchant Thibault 41 rue des Bâtières 69005 Lyon

DP 069 382 16 01534 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Confort Lyon 2^e Superficie du terrain : 62 m² - Demandeur : Jacquet ZA du Rocher 38780 Estrablin - Mandataire : M. Goareguer Loïc

DP 069 385 16 01535 déposée le 20 juillet 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 22 rue Joliot Curie Lyon 5^e Superficie du terrain : 1233 m² - Demandeur : M. Merad Ali 22 rue Joliot Curie 69005 Lyon

DP 069 385 16 01536 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 71 rue des Aqueducs Lyon 5^e Superficie du terrain : 1308 m² - Demandeur : M^{me} Siraudin Ombeline 71 rue des Aqueducs 69005 Lyon

DP 069 383 16 01537 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 bis cours Richard Vitton Lyon 3^e Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : Millidere 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Firat Ekrem

DP 069 388 16 01538 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 11 rue Jules Cambon Lyon 8^e Superficie du terrain : 359 m² - Demandeur : M. Guicherd Romain 67 rue Bâtaille 69008 Lyon

DP 069 385 16 01539 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5^e Superficie du terrain : 1689 m² - Demandeur : Serenynomo 12 place de Verdun 69730 Genay - Mandataire : M. Arboi Stéphane

DP 069 385 16 01540 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 9 rue Pierre Marion Lyon 5^e Superficie du terrain : 34273 m² - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Gauthier Gilbert

DP 069 386 16 01541 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 104 boulevard des Belges Lyon 6^e Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Regie Bocquet des Garets et Chastel 60 rue Racine 69612 Villeurbanne - Mandataire : M. Gavaudan Jérôme

DP 069 387 16 01542 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 route de Vienne Lyon 7^e Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : l'Art et la Baguette 4 route de Vienne 69007 Lyon - Mandataire : M. Kurban Ahmet

DP 069 382 16 01544 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Dubois Lyon 2^e Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : M^{me} Meseguer Annick 236 impasse des Lilas 69210 Fleurieux Sur l'Arbresle

DP 069 384 16 01545 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4^e Superficie du terrain : 105 m² - Demandeur : M^{me} Carteret Magali 7 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon

DP 069 381 16 01546 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 place Tolozan Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 386 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Oor Cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 386 16 01547 déposée le 21 juillet 2016 - Projet : Création de - Surface de plancher avec modification de toiture - Surface créée : 38 m² - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6^e Superficie du terrain : 452 m² - Demandeur : M. Bernard-Brunel Victor 12 rue des Verriers 69007 Lyon

DP 069 384 16 01548 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 4 place Marcel Bertone Lyon 4^e Superficie du terrain : 459 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Masurier Cyril

DP 069 383 16 01549 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue d'Aubigny Lyon 3^e Superficie du terrain : 7557 m² - Demandeur : Federation d'Aubigny 12 - 28 rue d'Aubigny 69003 Lyon - Mandataire : M. Chevallier Laurent

DP 069 385 16 01550 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Modifica-

tion de façade - Terrain : 18 rue des Fossés de Trion Lyon 5^e Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : M. Saunier Guy 18 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon

DP 069 389 16 01551 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1b rue Ernest Fabrègue Lyon 9^e - Demandeur : M. Fillat Patrice 1 b rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon

DP 069 382 16 01552 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 37 place Bellecour Lyon 2^e - Demandeur : SCI B37 19 b avenue de Verdun 69570 Dardilly - Mandataire : M^{me} Repellin Catherine

DP 069 384 16 01553 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Réfection de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 27 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e - Demandeur : Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury

DP 069 385 16 01554 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 52 rue François Genin Lyon 5^e - Demandeur : Association des Propriétaires de la Rue J. Marie Duclos 52 rue François Genin 69005 Lyon - Mandataire : M. Delouis Hervé

DP 069 381 16 01555 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue de l'Arbre Sec Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : ASF Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Pagnon Armel

DP 069 383 16 01556 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Bara Lyon 3^e Superficie du terrain : 479 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 381 16 01557 déposée le 22 juillet 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Constantine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Gibernon Damien

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

PC 069 388 13 00151 M03 déposé le 20 juillet 2016 Modificatif - Projet : Démolition de 2 bâtiments. Construction d'un immeuble de 23 logements, d'un bureau et création de 30 aires de stationnement - Surface créée : 1511 m² - Terrain : 29 rue Paul Cazeneuve Lyon 8^e Superficie du terrain : 641 m² - Demandeur : SCI Cazeneuve Bocage 2013 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Mandataire : M. Devillers Michel - Auteur : M. Pinero François 117 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

PC 069 382 13 00209 M03 déposé le 18 juillet 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 43 logements, commerces et création de 37 aires de stationnement - Surface créée : 3990 m² - Terrain : rue Bichat - Zac Lyon Confluence Lyon 2^e Superficie du terrain : 1687 m² - Demandeur : SCCV Bichat J1A 49 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Guillonnet Marie-Pierre - Auteur : M. Paillard Louis 55 rue des Prairies 75020 Paris

PC 069 386 14 00016 M02 déposé le 22 juillet 2016 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments. Construction de 122 logements et création de 124 aires de stationnement - Surface créée : 8705 m² - Terrain : 37 - 39 rue de la Viabert Lyon 6^e Superficie du terrain : 4691 m² - Demandeur : SA SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Lavigne Philippe - Auteur : Exndo Architectures 8 cours Général Giraud 69001 Lyon

PC 069 385 14 00386 M01 déposé le 21 juillet 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local professionnel en locaux d'enseignement et modification de façade - Terrain : 2 chemin de Montauban Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 10079 m² - Demandeur : Sainte Marie Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Mandataire : M. Bouchacourt Marc - Auteur : M^{me} Adilon Marie la Valentine 07300 Mauves

PC 069 388 15 00024 M01 déposé le 22 juillet 2016 Modificatif - Projet : Démolition totale de bâtiments, construction d'un immeuble de 36 logements et création de 36 aires de stationnement - Surface créée : 1948 m² - Terrain : 33 rue Marius Berliet Lyon 8^e Superficie du terrain : 1292 m² - Demandeur : Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Guillaud Jérôme - Auteur : Urban ' Spirit 38 avenue Leclerc 69007 Lyon

PC 069 383 15 00287 M01 déposé le 21 juillet 2016 Modificatif - Projet : Surélévation d'un bâtiment avec création de 2 logements - Surface créée : 365 m² - Terrain : 19 quai Victor Augagneur 2 - Jean Larrivé Lyon 3^e Superficie du terrain : 437 m² - Demandeur : Lch Invest 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain - Auteur : M. Allart Philippe 20 rue Notre Dame 69006 Lyon

PC 069 388 15 00301 T01 déposé le 18 juillet 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle. Extension et surélévation d'un bâtiment (Ehpad) - Surface créée : 2138 m² - Terrain : 119 Avenue Paul Santy Lyon 8^e Superficie du terrain : 6614 m² - Demandeur : EDH 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Devvert Bernard

- Auteur : M. Treve Bernard 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 381 16 00242 déposé le 18 juillet 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 7 rue Lemot Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Le Bureau 7 rue Lemot 69001 Lyon - Mandataire : M. Mercadal Thierry - Auteur : et Si Architectures 6 rue des Capucins 69001 Lyon

PC 069 388 16 00243 déposé le 18 juillet 2016 - Projet : Modification de façade et de toiture - Surface créée : 83 m² - Terrain : 22 rue Garon Duret Lyon 8^e Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Foncière d'Habitat et HumanismE 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M^{me} Leprince Annick - Auteur : Bs Architecture Saulnier Bruno 4 place Général Brosset

PC 069 386 16 00245 déposé le 18 juillet 2016 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 243 m² - Terrain : 86 rue Louis Blanc Lyon 6^e Superficie du terrain : 4260 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : HTVS 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 383 16 00246 déposé le 19 juillet 2016 - Projet : Construction d'un préau dans un établissement scolaire - Terrain : 23 rue Dolard Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 9811 m² - Demandeur : Métropole de Lyon DLPB 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président - Auteur : M^{me} Dargnot Aurélie 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03

PC 069 389 16 00247 déposé le 20 juillet 2016 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 42 m² - Terrain : 27 bis quai Paul Sédaillan Lyon 9^e Superficie du terrain : 872 m² - Demandeur : M. Chanu Pascal 27 bis quai Paul Sédaillan 69009 Lyon - Auteur : M. Cateland Bruno 7 rue Rivet 69001 Lyon

PC 069 385 16 00248 déposé le 21 juillet 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 80 m² - Terrain : 13 Allée de la Santé Lyon 5^e Superficie du terrain : 1035 m² - Demandeur : M. Wibaud Philippe 13 allée de la Santé 69005 Lyon - Auteur : ARCHIPH 5 place Louis Chazette 69005 Lyon

PC 069 385 16 00249 déposé le 21 juillet 2016 - Projet : Rénovation d'un logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 19 m² - Terrain : 110 quai Pierre Scize Lyon 5^e Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : M. Barathieu Guillaume 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Auteur : Barn Architecture 42 rue du Bourbonnais 69009 Lyon

PC 069 389 16 00250 déposé le 21 juillet 2016 - Projet : Construction d'un local artisanal - Surface créée : 77 m² - Terrain : 23 rue Longefer Lyon 9^{ème} - Demandeur : M. Coudreau Emmanuel 23 rue Longefer 69008 Lyon - Auteur : Aaro Atelier d'Architecture Roubaud 11 avenue Piaton 69100 Villeurbanne

PC 069 389 16 00251 déposé le 22 juillet 2016 - Projet : Réaménagement intérieur d'un logement, modification de façade, de toiture et création d'une mezzanine - Surface créée : 56 m² - Terrain : 18 rue Berjon Lyon 9^e Superficie du terrain : 2627 m² - Demandeur : SCI Christilog 2 chemin du Gareizin 69340 Francheville - Mandataire : M. Dadol Jean-Claude - Auteur : H2c Architecture 16 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 386 16 00252 déposé le 22 juillet 2016 - Projet : Surélévation d'un bâtiment, réalisation de 12 logements - Surface créée : 810 m² - Terrain : 76 rue Tronchet Lyon 6^e Superficie du terrain : 993 m² - Demandeur : Adamia 574 chemin de Wettefays 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Mickaël - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 16 00253 déposé le 22 juillet 2016 - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 264 m² - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5^e Superficie du terrain : 1689 m² - Demandeur : Confort Constructions 5 rue Confort 69002 Lyon - Mandataire : M. ARBOI Stéphane - Auteur : M^{me} Farnier-Ferreira Catherine 32 quai Gillet 69004 Lyon

PC 069 383 16 00254 déposé le 22 juillet 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 124 route de Genas Lyon 3^e Superficie du terrain : 611 m² - Demandeur : M. Niveliers Vincent 34 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de démolir déposés pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

PD 069 387 15 00022 T01 déposé le 19 juillet 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 52 rue Jaboulay Lyon 7^e Superficie du terrain : 7103 m² - Demandeur : Snc Altarea Cogedim Zac Vls 235 cours la Fayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Berthier Guillaume

Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

DP 069 383 16 00532 Décision du 22 juillet 2016 à Semcoda 50 rue du Pavillon 01009 Bourg-En-Bresse Cedex - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 88 boulevard Pinel Lyon 3^e

DP 069 389 16 00587 Décision du 18 juillet 2016 à Gestion & Patrimoine Lescuyer 81 rue Montgolfier 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue de la Grange Lyon 9^e

DP 069 389 16 00592 Décision du 19 juillet 2016 à Elygestion - Sdc Poincare 2 rue de la Claire 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 2 rue de la Claire Lyon 9^e

DP 069 389 16 00752 Décision du 18 juillet 2016 à M^{me} Grostabusiat Stéphanie quartier Massasse 26160 Puygiron - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 26 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9^{ème}

DP 069 389 16 00799 Décision du 18 juillet 2016 à M. Fourcadet Serge 29 rue Antonin Laborde 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 rue Antonin Laborde Lyon 9^e

DP 069 383 16 00868 Décision du 18 juillet 2016 à M. Chambard Jackie 36 avenue des Acacias 69003 Lyon - Projet : Division parcelaire - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3^e

DP 069 385 16 00870 Décision du 18 juillet 2016 à Hôtel Cour des Loges 10 rue du Bœuf 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du Bœuf Lyon 5^e

DP 069 385 16 00895 Décision du 18 juillet 2016 à Petit Augustin 9 chemin du Pont 69570 Dardilly - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 Rue du Palais de Justice Lyon 5^e

DP 069 385 16 00922 Décision du 18 juillet 2016 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5^e

DP 069 381 16 00989 Décision du 18 juillet 2016 à M. Michalon William 184 boulevard Haussmann 75008 PARIS - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01026 Décision du 18 juillet 2016 à Sci de la Grange Lambert 4 place Louis Chazette 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Terrain : 4 place Louis Chazette Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 01037 Décision du 18 juillet 2016 à Génération - Façades Pour M^{me} Conchonnet 987 avenue Pierre Auguste Roiret 69290 Craponne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Appian Lyon 5^e

DP 069 385 16 01090 Décision du 18 juillet 2016 à M^{me} Rouviere Marie Joseph 5 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue des Macchabées Lyon 5^e

DP 069 381 16 01097 Décision du 18 juillet 2016 à M^{me} Dupuy Marie-Françoise 6 rue de Crimée 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 10 Rue Ozanam Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 01106 Décision du 18 juillet 2016 à M. Walder David 13 rue du Docteur Albéric Pont 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification et ravalement de façade - Surface créée : 3 m² - Terrain : 13 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5^e

DP 069 383 16 01155 Décision du 22 juillet 2016 à SCI Gibeym 51 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 11 m² - Terrain : 49 - 51 cours du Docteur Long Lyon 3^e

DP 069 389 16 01157 Décision du 18 juillet 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Albert Chalinel Lyon 9^e

DP 069 389 16 01190 Décision du 18 juillet 2016 à SLPPIB Sarl 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-En-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 200 - 208 route de Saint-Cyr Lyon 9^e

DP 069 383 16 01209 Décision du 22 juillet 2016 à Indivision Lathuilière 64 rue Antoine Charial 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 64 rue Antoine Charial Lyon 3^e

DP 069 389 16 01210 Décision du 18 juillet 2016 à Fibretel-Numericable 216 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 20 place Valmy Lyon 9^e

DP 069 388 16 01211 Décision du 22 juillet 2016 à Alliade Habitat 173 Av Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction de deux locaux techniques et modification de clôture - Terrain : 17 boulevard des Etats-Unis Lyon 8^e

DP 069 386 16 01212 Décision du 18 juillet 2016 à Régie Galvo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 quai de Serbie Lyon 6^e

DP 069 387 16 01230 Décision du 22 juillet 2016 à M. Bellanger Arnaud 50 rue des Girondins 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 50 rue des Girondins Lyon 7^e

DP 069 386 16 01231 Décision du 18 juillet 2016 à M. Pariset Olivier 95 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 95 rue Tronchet Lyon 6^e

DP 069 383 16 01238 Décision du 22 juillet 2016 à SCI l'Abondance 75 rue de l'Abondance 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 75 rue de l'Abondance Lyon 3^e

DP 069 381 16 01241 Décision du 18 juillet 2016 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Burdeau Lyon 1^{er}

DP 069 388 16 01256 Décision du 21 juillet 2016 à Grandlyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 3 - 7 rue Ludovic Arrachart Lyon 8^e

DP 069 388 16 01259 Décision du 22 juillet 2016 à Gobbet 10 rue Victor de Laprade 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 120 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e

DP 069 383 16 01266 Décision du 18 juillet 2016 à Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 2 rue Constant Lyon 3^e

DP 069 387 16 01268 Décision du 22 juillet 2016 à PMV Gerland 24 rue Murillo 75008 PARIS - Projet : Modification de façade - Terrain : rue Crépet Lyon 7^e

DP 069 383 16 01275 Décision du 22 juillet 2016 à M. Jacquier Pascal 4 rue Léon Fabre 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 52 cours Richard Vitton Lyon 3^e

DP 069 387 16 01287 Décision du 22 juillet 2016 à Financière Marocco 8 rue du Docteur Lagrange 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 8 rue Victor Lagrange Lyon 7^e

DP 069 388 16 01293 Décision du 22 juillet 2016 à Erytech 60 avenue Rockefeller 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bâtiment Adénine Lyon 8^e

DP 069 383 16 01295 Décision du 21 juillet 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 156 cours la Fayette Lyon 3^e

DP 069 386 16 01300 Décision du 18 juillet 2016 à M. Morgantini Eric 40 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue Duguesclin Lyon 6^e

DP 069 388 16 01316 Décision du 22 juillet 2016 à Boulangerie Max Poilane 18 rue Casimir Perier 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e

DP 069 386 16 01319 Décision du 21 juillet 2016 à Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 126 rue Boileau Lyon 6^e

DP 069 389 16 01321 Décision du 18 juillet 2016 à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69263 Lyon Cedex 09 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9^e

DP 069 386 16 01323 Décision du 21 juillet 2016 à Voyages Polowia 26 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 cours Vitton Lyon 6^e

DP 069 386 16 01339 Décision du 21 juillet 2016 à Idelice 50 rue de Saint-Romain 69008 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial avec réfection de devanture - Surface créée : 18 m² - Terrain : 28 boulevard Jules Favre Lyon 6^e

DP 069 388 16 01340 Décision du 21 juillet 2016 à Brasserie du 8^e 43 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 43 avenue Jean Mermoz Lyon 8^e

DP 069 383 16 01349 Décision du 21 juillet 2016 à Adocia 115 avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition partielle, modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 115 avenue Lacassagne Lyon 3^e

DP 069 383 16 01367 Décision du 21 juillet 2016 à l'Atelier des Gourmets 37 chemin des Hauts de Selettes 69540 Irigny - Projet : Modification de façade - Terrain : 54 rue Feuillat Lyon 3^e

DP 069 389 16 01373 Décision du 18 juillet 2016 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 330 rue Doyen Georges Chapas Lyon 9^e

DP 069 389 16 01391 Décision du 18 juillet 2016 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont D'or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 341 - 342 rue Piémonte Lyon 9^e

DP 069 383 16 01400 Décision du 22 juillet 2016 à M. Marocco Giovanni 134 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 134 rue du Dauphiné Lyon 3^{ème}

DP 069 383 16 01401 Décision du 22 juillet 2016 à MD Beaute Pour Elles Chemin le Mas sous Rattier 69150 Decines-Charpieu - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Richard Vitton Lyon 3^e

Ville de Lyon Permis de construire délivrés pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

PC 069 389 16 00061 - Arrêté du 19 juillet 2016 à Benoit 8 avenue Saint-Honoré d'Eylau 75116 Paris - Projet : Construction d'un im-

meuble de bureaux et 42 places de stationnement. - Surface créée : 4004 m² - Terrain : 69 rue Gorge de Loup Lyon 9^e

PC 069 385 16 00086 - Arrêté du 18 juillet 2016 à M. et Mme DUCHAMP Maude et Vincent 39 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle de bâtiments, réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 130 m² - Terrain : 39 montée du Gourguillon Lyon 5^{ème}

Ville de Lyon Permis de démolir délivrés pendant la période du 18 au 23 juillet 2016

PD 069 385 16 00011 - Arrêté du 18 juillet 2016 à Eiffage Immobilier 3 rue HrantDink 69285 Lyon Cedex 02 - Projet : Démolition de deux arcades - Terrain : 45 rue Edmond Locard Lyon 5^e

Ville de Lyon - Dossiers d'autorisation de changement d'usage délivrés au titre des «dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre des logements» inclus dans les articles L637-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, délivrées le 27 juillet 2016 (Direction de l'Aménagement urbain - Service Urbanisme appliqué)

N° Dossier	Date dépôt	Adresse	Demandeur	Type de changement	Superficie	Date de l'arrêté municipal	Date contrôle de légalité
US N°69 386 16 0138	6/7/2016	69 rue Bellecombe 69006 Lyon	M. Doutriaux Eric	Logt/meublé	115,31 m ²	27/7/2016	27/7/2016
US N°69 382 16 0144	12/7/2016	6 place Bellecour 69002 Lyon	Régie Thiébaud	Logt/bureau	58 m ²	27/7/2016	27/7/2016
Us N°69 381 16 0142	11/7/2016	27 rue Lanterne 69001 Lyon	M ^{me} Lamy & M. Robillard	Logt/meublé	22,83 m ²	27/7/2016	27/7/2016
US N°69 385 16 0129	28/6/2016	16 rue de la Quarantaine 69005 Lyon	M. Scheffler Frédéric	Logt/cabinet	30 m ² sur 140	27/7/2016	27/7/2016
US N°69 383 16 0137	5/7/2016	10 rue Saint Maximin 69003 Lyon	M. Nowak Philippe	Logt/meublé	146 m ²	25/7/2016	27/7/2016
US N° 69 383 16 0134	5/7/2016	12 rue de l' Epée 69003 Lyon	M ^{me} Bossan	Logt/cabinet	51,48	25/7/2016	27/7/2016
US N° 69 382 16 0136	5/7/2016	37 rue de la République 69002 Lyon	M; Surjet	Logt/meublé	90 m ²	25/7/2016	27/7/2016
US N° 69 382 16 0135	5/7/2016	22 rue victor Hugo 69002 Lyon	M. Savary & M ^{me} Beulaigne	Logt/meublé	40 m ²	25/7/2016	27/7/2016

ABONNEMENTS

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1^{er} de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Pour l'Étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M^{me} le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)